



Réunion générale

Bazoches-les-Bray, le 13 décembre 2011

A la tribune :

Commission particulière du débat public

- Chantal SAYARET
- Gérard RIOU

Maîtrise d'ouvrage

- Régis THÉPOT, Directeur Général de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de La Bassée

(Nombre de participants : 70)

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Mme Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public.

Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public :
Monsieur le Maire, vous avez la parole.

Jean-Louis CHARLE, Maire de Bazoches-les-Bray : Merci d'être venus aussi nombreux à cette réunion. Je souhaite la bienvenue à tous les représentants de l'EPTB Seine Grands Lacs. Il y a longtemps que l'on parle de ces travaux (12 ans) et que l'on ne voit rien venir, inutile de vous dire que l'on trouve le temps un peu long.

Nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur tous ces travaux et que cela se finalise assez rapidement.

Chantal SAYARET : Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonsoir et merci d'avoir répondu à l'invitation de la Commission particulière du débat public Crue Seine Bassée.

Pourquoi avez-vous répondu à notre invitation et pourquoi sommes-nous là à cette table pour vous entendre ? Parce qu'il y a une Commission nationale du débat public qui est une

autorité administrative indépendante et qui est saisie sur des projets importants d'intérêt national, et des projets qui touchent à l'environnement.

Cette Commission nationale du débat public décide d'organiser un débat public sur des projets bien particuliers. Elle charge une Commission particulière du débat public d'organiser ce débat public. C'est la raison pour laquelle vous avez répondu à l'invitation de la Commission particulière du débat public. Cette équipe est dotée d'un Président, Patrick Legrand, également Vice-président de la Commission nationale, absent ce soir. Cette Commission est également composée, en dehors des deux membres à la tribune, de deux autres membres : Isabelle Jarry, Jacques Arnould.

Cette Commission est accompagnée d'une équipe administrative et technique, sans laquelle ce débat ne pourrait avoir lieu. Le Secrétariat général est composé de trois personnes. Une permanence est installée à Nogent-sur-Seine, où vous trouverez les informations dont vous avez besoin sur ce débat public.

Ce soir, à la tribune, deux représentants de la maîtrise d'ouvrage, Régis Thépot et Amélie Astruc et deux représentants de la Commission particulière du débat public, Gérard Riou, venant de Lagny et connaissant le monde des péniches, et moi-même venant du Havre. Je ne suis donc pas une locale de l'équipe.

Un débat public, c'est d'abord une équipe avec différentes composantes. C'est ensuite un projet, dont nous allons parler et débattre ce soir. Parallèlement, un autre débat public avec un autre maître d'ouvrage VNF (Voies navigables de France) se déroule, car il s'agit du même contexte, du même aménagement, dans le cadre d'un aménagement global de la Seine. Il y a donc deux débats, deux maîtres d'ouvrage, quelques membres communs, mais un seul Président, Patrick Legrand qui assure la coordination.

Un débat pour quoi faire ? Un débat pour échanger des idées sur l'opportunité d'un projet. Ainsi, le projet qui va nous être présenté, car c'est une réunion générale sur laquelle vous allez donner votre opinion, poser des questions, est toujours à l'état de projet. Les membres de la Commission ne sont pas des experts, ni des spécialistes. La décision n'est pas prise, nous sommes bien en amont de la prise de décision par le maître d'ouvrage l'EPTB Seine Grands Lacs. D'ailleurs, le maître d'ouvrage entend les remarques, dira ainsi ce qu'il fait ou non, comment il le fait à l'issue des réunions publiques dans le cadre de ce débat public dédié à ce projet.

On n'a jamais vu un projet entrer dans un débat public et ressortir à l'identique. Il y a une évolution suite à l'écoute des remarques. En fait, un débat comprend deux temps, le temps de l'écoute, des questions, des points de vue que nous allons entendre ce soir ; le temps de l'écriture qui va passer par un compte rendu, un bilan établi par la Commission nationale du débat public.

Ce débat public doit répondre à cinq principes fondamentaux qui vont guider notre rencontre de ce soir :

Equivalence : Toute personne ici est traitée de façon égale, quels que soient vos grades et qualités, le temps de parole sera le même, et l'expression est autorisée pour tout un chacun.

Transparence dans l'information : Encore une fois, j'insiste sur le fait que nous ne sommes pas des spécialistes. Si un sigle ou un mot vous paraît barbare, il faut poser la question et demander ce qu'il y a derrière cette expression. Il faut poser des questions jusqu'à ce que l'on comprenne ce qui a été dit.

Argumentation : Vous allez prendre la parole et exprimer votre façon de penser, ces raisons sont importantes.

Neutralité : Nous sommes une équipe qui n'a aucun avis à donner sur le projet lui-même. Notre tâche est de veiller à ce que la population, ceux qui désirent s'exprimer, le fassent le plus largement possible en toute liberté et obtiennent les informations voulues.

Indépendance de la Commission : Nous ne sommes pas asservis, ni affiliés. Nous n'avons aucune relation, et d'ailleurs cette distance est marquée physiquement entre nos deux tables !

Ce sont ces principes qui constituent un guide très fort et un garant de l'expression du public.

Nous sommes pratiquement à mi-parcours, car le débat a commencé le 2 novembre et il s'achèvera le 17 février. C'est peut-être l'occasion de faire un point d'étape, et je vais maintenant passer la parole à Gérard Riou.

Gérard RIOU, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Merci, nous n'allons pas faire un bilan, mais juste vous donner une restitution du parcours effectué ensemble, de la logistique mise en place pour que ce débat public se déroule le mieux possible.

- *Logistique du débat*

Le maître d'ouvrage a travaillé et a préparé 8 000 dossiers, qui ont été distribués. Nous avons réuni environ 350 participants cumulés aux réunions publiques. Une diffusion de l'annonce du débat a été faite sur 45 000 boîtes aux lettres, 76 communes identifiées.

- *Où en sommes-nous du bilan ?*

5 réunions ont été tenues, dont trois thématiques portant sur : enjeu agricole, projet et les usages du territoire, gestion des inondations. Depuis deux ou trois débats, certaines questions ne parlent plus d'inondation mais d'étiage. Si vous avez des questions, essayons d'en débattre.

Il nous reste 8 réunions à venir jusqu'au 17 février 2012. 50 questions et avis ont été formulés sur le site Internet, 150 questions et avis en réunions publiques. Si vous n'avez pas envie de prendre la parole ce soir, il est tout à fait possible d'inscrire vos questions, et je peux vous assurer que toute question aura une réponse. C'est ce que le maître d'ouvrage s'est engagé à faire.

Il y a également eu 4 cahiers d'acteurs. Il est important de souligner que toutes les associations ou regroupements prennent à cœur et sont prêts à débattre sur ce projet.

Donc débat public pour le public ; c'est à vous.

Chantal SAYARET : Merci beaucoup. Avant d'écouter le public, je vais donner la parole à Monsieur Thépot et Madame Astruc, représentants du maître d'ouvrage pour la présentation de leur projet. Tout ce qui est exprimé sera repris dans un compte rendu in extenso, raison pour laquelle je vous demanderai de ne vous exprimer qu'avec l'aide du micro et de bien vouloir vous nommer pour permettre la retranscription intégrale de vos propos.

Régis THÉPOT, Directeur Général de l'EPTB Seine Grands Lacs : Merci Madame la Présidente. Je me présente Régis Thépot, Directeur général de l'EPTB Seine Grands Lacs qui

porte le projet de La Bassée. Ce soir, avec Amélie Astruc qui est en charge de ce projet, nous allons essayer de répondre à vos questions.

Dans la salle, également Jean-Louis Rizzoli, Directeur général adjoint des services de l'institution, qui a suivi le projet depuis son origine et que certains d'entre vous connaissent ; un représentant du conducteur d'opération, le bureau d'études qui nous assiste dans cette opération, Rémy Croix (Bureau d'études Egis).

Cette diapositive présente le sommaire de la présentation qui va vous être faite. Je commencerai donc par une présentation du point sur le débat à l'instant T : c'est la 6^{ème} réunion sur 15 réunions, dont 2 réunions à l'aval du site et 3 réunions locales. Cette réunion a un caractère général sur le site du projet.

Quelques mots de présentation de l'Institution (Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs), composée de quatre départements issus du département de la Seine (structure en orange sur le centre de la carte) : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Des points roses ou rouges représentent en fait l'implantation des lacs réservoirs et le tracé rouge-rosé correspond à notre périmètre de reconnaissance comme EPTB, qui nous donne un certain nombre de compétences sur lesquelles nous pourrions revenir dans le débat si vous le souhaitez.

Cette diapositive montre nos missions actuelles. Nous sommes propriétaires exploitants de 4 très importants lacs réservoirs construits depuis 60 ans pour le plus ancien, le lac réservoir de Pannecière, et le plus récent, le lac réservoir Aube mis en service il y a 20 ans. Cette carte présente l'implantation du projet de La Bassée. Ces ouvrages représentent un volume total stocké de plus de 800 millions de mètres cubes, volume extrêmement important à l'échelle nationale. Ces ouvrages ont une double mission permettant de soutenir les débits de la Seine et de ses principaux affluents, et de participer à la prévention des inondations à l'aval.

Amélie va vous expliquer comment le projet de La Bassée, s'il était réalisé à l'issue de ce débat et de l'enquête publique qui ferait suite au débat, améliorera la situation existante en matière de protection contre les inondations.

Pourquoi ce projet ? Car il y a un risque extrêmement important d'inondation en Ile-de-France, et aussi dans certaines agglomérations du bassin de la Seine, mais le caractère motivant de ce projet est bien ce risque, qui a été commémoré l'année dernière. Certains d'entre vous ont peut-être vu un certain nombre d'illustrations ou d'expositions rappelant ce qui s'était passé en 1910, dernière grande catastrophe connue en région parisienne. Un histogramme fait apparaître une série de courbes nous montrant ce qui s'est passé au siècle dernier, avec la plus grande crue qui a atteint un niveau de 8,62 m en 1910, et quand même des crues importantes moins catastrophiques connues en 1922 ou 1955.

Ce risque est considéré comme la principale catastrophe naturelle prévisible en France métropolitaine aujourd'hui, la deuxième étant un risque de tremblement de terre sur la région PACA, ce dont on entend parler de temps en temps, et la troisième catastrophe naturelle prévisible étant de même nature, c'est-à-dire une inondation fluviale ce qui pourrait arriver sur le bassin de la Loire, où l'on a d'ailleurs un risque non négligeable pour notre pays que les deux événements puissent arriver à peu près à la même période.

Il faut savoir que ce serait un événement majeur pour les habitants concernés, éventuellement aussi pour l'économie, au niveau européen, en tout cas assurément pour l'économie nationale. J'ai cité à plusieurs reprises, ce que l'on peut voir dans le verbatim du débat, l'exemple qui s'atténue maintenant, l'inondation de Bangkok très récente qui a entraîné immédiatement une perte de prévision sur l'activité économique de la Thaïlande,

puisque la croissance prévisible de la Thaïlande a baissé de 1,5 point dès que cet événement est survenu. Par certains côtés, ce qui s'est passé à Bangkok ressemblerait à ce qui pourrait arriver à Paris.

Il est intéressant de voir la zone bleue de cette carte, directement inondée si l'on avait une crue de même hauteur que celle de 1910. En réalité, les impacts - ce qui est très difficile à faire comprendre aux habitants de la région parisienne - seraient beaucoup plus importants que la zone directement inondée. Par exemple, vous n'auriez plus d'électricité, donc plus de réseaux notamment de téléphonie, Internet, plus de transport (illustration de la carte du métro, RER...). Ce serait quelque chose de tout à fait considérable.

L'une des grosses difficultés pour l'évaluation du risque porte notamment sur tout ce qui peut arriver dans les sous-sols. Le sous-sol parisien est un véritable gruyère avec énormément des réseaux, des interconnexions possibles. On peut aussi avoir de la perméabilité dans les sols. On a des phénomènes non maîtrisés techniquement. On pourrait essayer de les approcher, une question a été posée récemment à Paris sur ce thème. On est plus sur le niveau de la recherche que sur le niveau des certitudes. Il est évident que si un événement type 1910 se produisait, il suffit de voir les cartes de l'époque où l'on verrait des remontées de nappes phréatiques dans les anciens bras de la Seine qui d'ailleurs traversent Paris, et qui ont été réutilisés pour construire les grands boulevards parisiens. On aurait des événements tout à fait majeurs.

Par rapport à ce type de risque, on a une bonne connaissance de ce qu'il faut faire, on est sur des stratégies globales de gestion du risque visant à le réduire et non à le supprimer. Je ne rentre pas dans le détail, mais vous avez un ensemble d'actions. Une chaîne de protections va être mise en œuvre. Si l'un des éléments ne fonctionne pas, le dispositif ne sera pas tout à fait opérant. Le projet de La Bassée est un élément de protection supplémentaire de l'agglomération parisienne de cette stratégie, et doit s'accompagner d'autres actions de sensibilisation : culture du risque, réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des actions économiques, d'amélioration de la prévision des crues, d'amélioration de la gestion de crise, plans communaux de sauvegarde. Ce n'est qu'un élément dans un dispositif général.

Deuxième élément de contexte, sur lequel Amélie reviendra largement : la qualité du site. Même s'il a fortement évolué depuis une quarantaine d'années - et je pense notamment aux plus anciens dans la salle qui ont peut-être des souvenirs du secteur de La Bassée, différents de ceux qu'ils peuvent avoir aujourd'hui - différentes activités humaines ont bouleversé en partie ce site. Il reste un site de grande valeur qui s'inscrit dans un réseau international de zones humides, qui participe à la gestion équilibrée de la ressource en eau, absolument indispensable à la fois pour préserver, voire restaurer la qualité de l'eau et également pour participer à la gestion quantitative de l'eau. En fait, une zone humide est une forme d'éponge permettant de stocker de l'eau lors d'inondation et d'en restituer progressivement lors de périodes plus sèches.

Je passe maintenant la parole à Amélie pour nous présenter le projet, et je la reprendrai ensuite.

Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de La Bassée : Bonjour à tous. Nous vous avons décrit le dispositif de protection contre les inondations existant sur le bassin parisien. Ce dispositif est efficace, mais il est cependant insuffisant. Si les crues de l'Aube, de la Marne et de la Seine sont bien amorties par l'effet des lacs réservoirs existants, il n'en est pas de même pour la rivière Yonne dont les crues sont plus rapides et plus torrentielles que celle des autres cours d'eau.

Il s'agit donc de construire et d'aménager un nouvel ouvrage de protection contre les crues

destiné à limiter l'impact des crues de la rivière Yonne, donc agir en priorité sur l'Yonne.

Après avoir étudié diverses possibilités, comme la construction d'un ensemble de trois barrages sur le bassin de l'Yonne, ou encore tout un programme de 60 à 80 sites de ralentissement dynamique sur le bassin, le projet d'aménagement de La Bassée – le territoire de La Bassée - qui est une réelle opportunité géographique pour réaliser ce projet d'aménagement pour agir indirectement sur les crues de l'Yonne, a été jugé comme étant la solution la plus facile à mettre en œuvre et la plus efficace au regard des contraintes présentes, aussi bien environnementales que d'un point de vue aménagement du territoire. Le projet a été déterminé comme étant prioritaire par rapport aux autres. Ce projet d'aménagement de La Bassée a un double objectif, il s'agit à la fois de diminuer l'impact des crues majeures en région Île-de-France, mais également de restaurer la zone humide exceptionnelle de La Bassée.

Nous sommes sur le territoire de La Bassée. Vous le connaissez mieux que moi, il s'agit d'un territoire multifonctionnel, qui est à la fois la première zone humide d'importance en région Île-de-France, mais également un territoire aux multiples usages : premier site d'extraction de matériaux alluvionnaires à destination du BTP en région Île-de-France. Il s'agit également d'une plaine agricole, d'un espace de nature et de loisirs, d'un territoire possédant une grande richesse archéologique avec d'autres usages. Cependant, ce territoire qui est très riche a connu de profondes modifications au cours des dernières décennies, et la vallée de La Bassée à l'aval de Bray-sur-Seine a été profondément modifiée. Ceci a été aussi bien lié aux travaux d'aménagement sur le bassin de la Seine qui ont été réalisés qu'à l'évolution des usages sur ce territoire.

Le premier objectif de notre projet vise à diminuer significativement les effets d'une inondation majeure en région Île-de-France. Cet ouvrage serait utilisé uniquement lors des crues pouvant générer des dommages à l'aval, c'est-à-dire à partir de Montereau-Fault-Yonne. La fréquence d'utilisation a été estimée tous les cinq à six ans en moyenne.

Le dispositif utilisé serait le suivant : il s'agirait lors du passage d'une pointe de crue de l'Yonne à la confluence des deux rivières à Montereau-Fault-Yonne de venir véritablement ralentir les eaux de la Seine en les prélevant par stockage et en les stockant dans 10 espaces endigués situés dans le lit majeur du territoire de La Bassée. Pour cela, nous mettrions en œuvre un modèle de prévision des crues de l'Yonne et de la Seine à Montereau-Fault-Yonne à un horizon de quatre jours pour pouvoir être certain d'agir au moment optimum, c'est-à-dire lors de la pointe de crue optimum, et de l'écarter (c'est-à-dire la réduire) le plus efficacement possible.

Le bénéfice généré par l'ouvrage serait aussi bien un bénéfice hydraulique que socioéconomique. Les analyses nous ont montré que les abaissements du niveau d'eau, à partir de Montereau-Fault-Yonne, et en aval dans toute la région parisienne, les abaissements seraient de l'ordre de 20 à 50 cm selon les villes et selon le type de crue survenant sur le bassin.

Concernant le bénéfice socioéconomique, le gain estimé lié à ce projet d'aménagement de La Bassée sur le montant de dommages serait de l'ordre de -30 % par rapport à la situation actuelle d'aménagement du bassin. Ce montant passerait de 6 milliards d'euros à 4,3 milliards d'euros pour une crue similaire à celle de 1910. En termes de dommages à la population touchée, la réduction des atteintes à la population serait de l'ordre de 25 à 30 %, et le coût moyen des dommages de surface, si on l'annualise sur une longue durée serait d'environ 70 millions d'euros par an.

Le deuxième objectif consiste à restaurer la zone humide exceptionnelle de La Bassée. Outre

la sollicitation de l'ouvrage pour la protection contre les crues sur une période de tous les cinq à six ans en moyenne, des inondations écologiques seraient mises en œuvre annuellement, régulièrement, et de manière maîtrisée permettant de rendre à La Bassée son caractère de zone humide.

Ces inondations écologiques favoriseraient le retour d'espèces caractéristiques des zones humides : brochets, oiseaux d'eau, flore spécifique des prairies humides, mais permettrait également le développement d'activités associées, telles que chasse, pêche ou encore activité écotouristique.

Caractéristiques techniques de l'aménagement : le plan projeté montre la localisation de ces 10 espaces endigués qui seraient constitués par un linéaire de 58 km de talus-digues de faible hauteur, variant de 70 cm à 4,70 m au maximum, suivant la topographie du terrain, pour une surface de stockage de 2 300 ha, c'est-à-dire 23 kilomètres carrés, et un volume maximum stockable de 55 millions de mètres cubes. Le territoire de La Bassée n'étant plus inondable naturellement, gravitairement, ces espaces seraient remplis par pompage moyennant 7 stations de pompage disposant d'un débit de 230 m³/s.

Principe de fonctionnement de l'ouvrage en mode dynamique : en prévision d'une crue majeure, à Montereau-Fault-Yonne, à la confluence des deux rivières, les espaces endigués seraient remplis progressivement par pompage jusqu'à un niveau maximum, le niveau étant de l'ordre de 2,5 m environ, stockage des eaux pour laisser passer le pic de la crue. Une fois ce pic passé, la vidange serait effectuée totalement jusqu'à ce que les espaces soient totalement vides, les surfaces seraient nettoyées et les usages pourraient recommencer sur ce terrain.

Intégration au territoire : vous avez effectivement entendu parler du projet de La Bassée depuis de nombreuses années comme Monsieur le maire a pu le souligner tout à l'heure. Le projet de conception que nous vous présentons aujourd'hui a été concerté, notamment au début des années 2000. Le tracé des digues que nous vous présentons aujourd'hui a été optimisé en fonction de ces concertations mais également des contraintes environnementales présentes sur site, et l'intégration paysagère des digues a été pensée afin que cette intégration se fasse de la meilleure manière possible : digues de faible hauteur, pente douce, revêtement végétalisé sur ces digues. L'ouvrage a été conçu comme étant compatible avec les usages existants et leur développement, moyennant l'adaptation de certains équipements présents sur le territoire, mais également la mise en place de mesures de compensation financière via les servitudes de sur-inondations.

Enfin, cet ouvrage permettrait le développement d'activités associées par la mise en place par exemple de voies de circulation douce au sommet des digues : pistes cyclables ou piétonnières.

Éléments concernant les travaux et le planning du projet : Si le projet se réalise, nous souhaiterions ce chantier à l'écoute des riverains, propre, respectueux de l'environnement, mais aussi peu consommateur en énergie que possible. Le planning prévisionnel du projet quant à lui est fonction de la décision qui sera prise à l'issue du débat, donc la décision du maître d'ouvrage qui sera prise mi-2012. S'il est décidé de poursuivre le projet, la réalisation des études complémentaires et la poursuite des études de faisabilité se feront sur les périodes 2012-2013, les autorisations administratives en 2014-2015, le démarrage des travaux fin 2015 début 2016 pour une période minimale de cinq ans.

Coût prévisionnel du projet : Les études relatives au projet d'aménagement de La Bassée sont financées depuis 2000 par l'État, la région Île-de-France, l'Agence de l'eau Seine Normandie mais également l'Europe via un programme de partenariat, auquel nous participons avec des partenaires allemands, anglais, belges et hollandais.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 495 millions d'euros et le coût de fonctionnement moyen annuel est estimé à 4,5 millions d'euros, hors coûts liés à l'amortissement des équipements.

Régis THÉPOT : C'était une présentation très rapide, pour laisser la place au débat, comme l'a indiqué la Présidente dans son propos introductif.

A l'entrée de la salle, vous avez le dossier du maître d'ouvrage dans lequel vous trouverez de manière plus détaillée les éléments que nous venons de vous présenter.

L'esprit du dernier transparent répondait à la demande de la Présidente ce soir, qui souhaitait que l'on fasse un point d'étape, avant les fêtes de fin d'année. C'est une tentative du maître d'ouvrage de synthétiser les principales questions, nous ne sommes pas exhaustifs puisqu'il y a 150 questions, comme l'a rappelé Monsieur Riou. Nous avons essayé de les regrouper par thèmes, et vu du côté du maître d'ouvrage nous estimons que ce sont les principales questions qui nous sont posées aujourd'hui, auxquelles bien entendu nous pourrions encore répondre ce soir.

Pour certaines d'entre elles, nous avons pratiquement des réponses définitives. Nous avons d'ailleurs eu une réunion hier avec Egis sur ce sujet. Par contre, sur certaines de ces questions, nous continuerons de travailler après la remise de l'avis ou du rapport de la Commission particulière de débat public, car elles nécessiteront un certain temps pour y répondre correctement. Nous avons toujours voulu préserver le sérieux dans ce dossier. Vu par les riverains, ceci peut être très long, mais certaines questions nécessitent un certain temps pour y répondre. Le débat permettra peut-être de revenir sur ces différents points.

Chantal SAYARET : Merci beaucoup. Je précise que la Commission n'a pas d'avis à donner, nous ne sommes pas des commissaires enquêteurs, nous nous contentons simplement de transcrire ce qui a été dit par l'ensemble de la population.

Effectivement, j'avais demandé que l'on fasse un point d'étape, car le maître d'ouvrage capitalise les informations données et les questions posées, il doit aussi à s'adapter aux demandes. On est dans une logique d'évolution.

Cette présentation étant faite, vous avez la parole. Vous pouvez poser vos questions, affirmer vos points de vue.

Patrick PROVENCE, Bazoches-les-Bray : Je suis entièrement concerné par ce projet. Admettons qu'il soit accepté fin juillet, combien de temps attendra-t-on pour savoir à quelle sauce on sera mangé, c'est-à-dire exproprié ?

Chantal SAYARET : Vous me regardez et je vous regarde, je suis ravie mais je voudrais juste vous dire que je n'ai pas de réponse à donner.

Patrick PROVENCE : Mes deux yeux vont dans le même sens.

Chantal SAYARET : C'est le maître d'ouvrage qui va vous répondre.

Régis THÉPOT : La règle du jeu est que la Commission nous passe la parole pour répondre. Nous ne répondons pas si nous ne sommes pas autorisés par la Présidente.

Sous contrôle de la Commission particulière du débat public, ce débat a lieu et la Commission dans un délai de deux mois doit rendre un rapport, en étant neutre mais en faisant un point précis du débat. Le maître d'ouvrage, l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs

du bassin de la Seine, dont les décisions sont prises par le Conseil d'administration composé de 24 élus (12 élus représentant Paris, 4 autres élus représentant les trois autres départements), prendra connaissance de ce rapport et ensuite dira s'il continue ou s'il arrête ; si cette instance de décision décide de continuer le projet, voire approfondir certains points. Donc, si l'on se trouve dans un calendrier positif – on utilise volontairement le conditionnel puisque l'on a un scénario où le maître d'ouvrage pourrait décider d'arrêter – et qu'en 2012 il soit décidé de continuer le projet avec des ajustements à l'issue du débat public, des études complémentaires seront réalisées en 2012-2013, sans doute des compléments d'impact notamment aux questions soulevées précédemment.

Pour répondre précisément à votre question, l'enquête publique préalable à l'autorisation et au démarrage des travaux aurait lieu en 2014. Vous avez tout de suite parlé d'expropriation, je sors ma casquette de vieil aménageur. J'ai eu la chance dans ma carrière de réaliser un certain nombre d'aménagements hydrauliques, on n'est pas nécessairement dans une logique d'expropriation.

(Commentaires dans la salle sans micro).

Chantal SAYARET : S'il vous plaît, laissez Monsieur Thépot s'exprimer et nous vous repasserons la parole ensuite.

Régis THÉPOT : Si l'ouvrage est déclaré d'utilité publique, le maître d'ouvrage aura effectivement la capacité juridique d'exproprier, mais ce n'est pas une volonté en soi d'exproprier. On peut avoir une discussion, une négociation. Selon mon expérience antérieure, un maître d'ouvrage n'a rien à vendre, mais essaie d'exprimer l'expression de l'intérêt général, essaie d'éviter l'expropriation s'il peut. Si l'on n'arrive pas à se mettre d'accord, à ce moment-là il y a expropriation, mais c'est du cas par cas. Les maîtres d'ouvrage publics préfèrent éviter, mais dans certains cas ils sont obligés. On faisait beaucoup d'indivisions avec de nombreuses parties prenantes, et dans ce cas, il est souvent difficile de se mettre d'accord.

Supposons qu'il y ait expropriation, on est plutôt sur 2014-2015. Cela peut paraître très long, mais c'est la loi française qui fait logiquement de la propriété privée un élément majeur de nos règles sociales. La collectivité publique ne peut prendre éventuellement de force juridique la propriété privée que s'il y a un intérêt supérieur, qui est l'utilité publique.

A priori, vous n'êtes pas face un maître d'ouvrage qui va spontanément utiliser cette arme juridique.

Chantal SAYARET : On va vous redonner la parole, mais je voudrais juste préciser...

Patrick PROVENCE : Si c'est juste pour vous écouter, sans que l'on puisse parler, ce n'est pas la peine, je m'en vais.

Chantal SAYARET : Je vais vous donner le micro immédiatement, je voulais juste intervenir sur votre remarque qu'en juillet une décision serait rendue de faire ou non le projet. J'aimerais préciser que ce n'est pas aussi simple que cela, à savoir si on fait, comment on le fait, et si on ne fait pas pour quelle raison. On est dans l'argumentation, ce n'est pas une décision brutale qui sera donnée, il y a une évolution. Voilà ce que je voulais préciser avant de vous rendre le micro pour qu'on vous entende.

Patrick PROVENCE : Je vais le garder cette fois-ci. Déjà, vous n'avez pas répondu à ma question. Si le projet est accepté fin juillet, vous me dites que cela peut encore continuer jusqu'en 2015. Comme les travaux commenceraient en 2016, cela veut dire que j'aurais une

année pour partir.

Chantal SAYARET : La question est très claire.

Amélie ASTRUC : Le planning que nous avons présenté est optimiste, comme l'a dit Monsieur Thépot, nous partons sur un postulat de base plutôt d'acquisition à l'amiable avec les propriétaires. Si aucune solution ne peut être trouvée, il est procédé au passage à la phase d'expropriation avec la durée que cela engendre. Le démarrage des travaux prévu début 2016 ne tient pas compte d'éventuelles procédures d'expropriation à mettre en place. Si de telles mesures doivent être mises en place, on retarde de ce fait le planning.

Il se passe environ un an et demi entre le moment où l'ordre d'expropriation est prononcé et le moment où le coup de pioche est donné. Nous pouvons également mettre en place des procédures d'accompagnement ou de relogement des personnes concernées. En 2004, nous avons réalisé une étude foncière, qui n'a pas été mise à jour depuis. Le cabinet Greuzat qui, en fonction du cadastre et des plans parcellaires, avait regardé le nombre de personnes susceptibles d'être expropriées, ou du moins de devoir partir de leurs habitations, puisqu'elles étaient situées à l'intérieur des espaces endigués.

Par rapport à votre intervention lors de la réunion de Bray, nous avons préparé une liste où le nom des propriétaires n'apparaît pas, bien sûr puisque c'est quelque chose de privé, par contre on a le nombre d'habitations concernées par ces espaces endigués. Il est vrai que nous n'avons pas fait de concertation au cas par cas avec chaque propriétaire concerné, mais avec les élus et les usagers.

À partir du moment où la décision de poursuivre le projet, à l'issue du débat public, sera prise, nous avons toujours dit que nous trouverions des solutions en accord avec les propriétaires, au cas par cas, pour avoir des situations de relogements convenables pour chacun ou éventuellement voir s'il est possible de protéger les habitations. Il faut également voir la faisabilité technique, les risques induits pour les propriétés, les coûts engendrés, mais en tout cas avoir une solution de relogement ou de protection adoptée au cas par cas.

Chantal SAYARET : Souhaitez-vous un complément d'information ?

Patrick PROVENCE : Vous ne répondez pas franchement.

Chantal SAYARET : Je ne réponds pas, mais je vous passe volontiers le micro.

Patrick PROVENCE : On ne répond pas franchement à ma question. Cela fait 12 ans que l'on attend, et on nous dit que l'on va encore attendre jusqu'en 2016 minimum. En 2016, j'aurais 70 ans. J'ai également une autre question à poser. J'avais formulé une question par Internet, on ne m'a pas répondu franchement non plus : par quel casier allez-vous commencer en priorité ? Est-ce que toutes les personnes concernées aux alentours de ce casier commencé seront expropriées en même temps ?

Chantal SAYARET : Avant d'aller plus loin, et je ne réponds pas à sa place, je signale que nous sommes en amont de la décision de réaliser le projet, qui n'est pas prise. Il est important qu'il y ait des engagements à partir de cette prise de décision.

Régis THÉPOT : Que vous me croyez ou non, je me mets totalement à votre place. Comme je l'ai dit, j'ai participé à l'aménagement de la Loire et j'ai eu des cas tout à fait comparables au vôtre. J'ai même négocié l'acquisition amiable de propriétés sur des sites où devaient se faire des ouvrages, et ils ne se sont pas faits. Cela pose un vrai problème de prise de décision par rapport à l'attente du particulier. Je me mets à votre place, et ce n'est pas drôle d'être

habitant d'un secteur où il y a un projet public qui plane dans l'air. Mettez-vous à la place de la collectivité publique, puisque c'est de l'argent public.

Cela peut se faire, si vous le souhaitez, éventuellement d'acheter tout de suite votre bien ou celui d'une autre personne dans la salle qui a un projet – et ce qui est complètement normal – mais la collectivité publique doit-elle réaliser cet achat ?

Vous pouvez vérifier mes propos. L'établissement où je travaillais précédemment a acheté du foncier pour répondre à des demandes comme les nôtres, que la collectivité publique a acheté très cher, plus cher que le prix du marché pour tenir compte d'un préjudice. Et c'est normal. Sauf que les ouvrages ne se sont pas réalisés. Conclusion, la collectivité publique est restée avec ces ouvrages sur les bras, qui se sont dégradés et la collectivité est en train de les revendre ou a fait des gites. J'estime que c'est assez pitoyable par rapport au devenir du bâti local. Honnêtement, dans de telles situations, la bonne décision n'est pas facile à prendre. Comme l'a dit Amélie, on est vraiment sur du cas par cas.

Nous comprenons vos préoccupations, et nous les avons entendues à plusieurs reprises. Tout ce que je dis est écrit, nous nous mettons de votre côté. Vous trouvez que c'est long, que vous ne nous voyez que de temps en temps, en pointillé. Nous sommes aussi face à des études lourdes. Pour produire le dossier ici, il faut avoir une certaine qualité.

On n'a peut-être pas assez insisté sur le fait que, à partir du moment où la Commission nationale du débat public donne son accord pour tenir un débat public, on a déjà un projet qui tient la route, qui mérite débat. Pour arriver à ce niveau-là, on dépense déjà beaucoup d'argent public.

Les questions que vous posez feront partie de l'enquête publique. Avant d'exproprier, il faut faire aussi une enquête parcellaire. Tout cela est très lourd, il faut faire intervenir des hommes de l'art, des géomètres et dépenser beaucoup d'argent.

Si effectivement en juillet, l'Institution se décide à poursuivre le projet – et je ne vais pas parler au nom des 24 élus de l'Institution – elle sera prête à examiner au cas par cas, en fonction des demandes qui seront faites. Si éventuellement on achète pour que les gens puissent avoir un projet de vie ailleurs, la collectivité prend éventuellement le risque de récupérer un bien dont elle ne se servirait pas, si à l'issue de l'enquête publique, l'ouvrage ne se réalisait pas.

Nous sommes dans un système démocratique avec une enquête publique pour savoir comment cela se passe. Vous nous reverrez si le projet est poursuivi dans deux ou trois ans. Nous sommes dans un système extrêmement contraint. Vous avez raison de défendre vos intérêts et nous essayons de gérer le moins mal possible l'argent public.

Comme l'a dit Amélie tout à l'heure, si les études se poursuivent, il faudrait traiter au cas par cas ; ce que nous n'avons pas encore fait. Ces procédures sont coûteuses. On a également dit et cela figure dans un verbatim précédent qu'on était même prêt à ajuster des tracés. On en a déjà intégré, je crois que quelques fermes ont été prises en compte.

Ce sera écrit dans le compte rendu de cette réunion, on n'est pas omniscient, on est prêt à ajuster.

Les cas particuliers, et je suis désolé de le dire devant la Commission, ne se traitent pas par échange sur Internet, mais ils nécessitent de passer à l'étape supérieure.

Malheureusement, vous devrez encore attendre un peu jusqu'à la rentrée. Si l'Institution abandonne le projet, ce sera terminé. Si elle décide de le poursuivre, il y aura des compléments et on aura un ou deux ans pour préciser.

Chantal SAYARET : Merci beaucoup. Il y avait une question sur les casiers.

Amélie ASTRUC : Pour le moment, il n'y a encore aucune certitude sur le phasage de réalisation des casiers. Cependant, nous avons envisagé un phasage de réalisation de ces espaces endigués suivant différents aspects. Cette diapositive montre la totalité des espaces que l'on a numérotés pour une meilleure compréhension. En regardant chaque espace endigué, on a leur surface et leur volume individuel. Certains d'entre eux fonctionnent par groupe : le 1 fonctionne avec le 2, le 3 fonctionne avec le 4 pour des raisons techniques et environnementales. Je ne vais peut-être pas vous faire le déroulé de tout cela.

Nous avons regardé l'efficacité hydraulique – et c'est aussi l'objectif de notre projet – de chaque espace endigué ou groupe d'espaces endigués en fonction de la possibilité d'abaissement des niveaux de Seine que cela engendre à l'aval.

Nous avons aussi regardé individuellement le coût d'investissement prévisionnel et le coût de fonctionnement prévisionnel, et aussi les contraintes locales générées par ces espaces, notamment vis-à-vis des usages, des contraintes environnementales.

Ainsi, le groupe d'espaces endigués 9 et 10 est efficace et tout à fait correct pour être réalisé en premier, ainsi que l'espace 5. C'est un bon compromis entre une bonne efficacité hydraulique, des coûts d'investissement et de fonctionnement corrects, et un peu moins de contraintes que l'espace 1 avec une zone tourbeuse assez fragile ou d'autres espaces.

Ce sont des propositions que nous avons regardées aussi pour le débat, mais qui ne sont pas encore validées.

Chantal SAYARET : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ?

Jean-Louis CHARLE : Vous devez comprendre notre impatience, car cela fait 12 ans qu'on nous répète la même chose, que le projet recule tout le temps : on n'y croit plus. C'est très gênant, car ceux qui veulent vendre leur terrain dans cette zone ne le peuvent pas.

Aucune transaction ne se fait depuis 12 ans entre le canal et la Seine à Bazoches ; ce n'est pas normal. La commune est propriétaire d'étangs qu'elle souhaiterait louer. Nous avons trouvé des agences de loisirs, mais en leur disant qu'il y avait un projet de bassin, elles ont tourné le dos. Cela représente un manque à gagner pour la commune assez important.

Pensez-vous indemniser les propriétaires ou la commune de ce retard dans les transactions ?

Régis THÉPOT : Cela fait partie de ce que l'on peut imaginer dans les mesures d'accompagnement du projet. S'il doit y avoir des mesures d'accompagnement, et l'Institution est ouverte à de telles mesures si le projet se poursuit, l'objectif sera qu'elles restent d'un coût raisonnable, en particulier elles doivent être financées par l'ensemble des partenaires financeurs du projet et qu'elles soient liées au métier de l'Institution. Il paraît très difficile d'aller financer une bretelle d'autoroute, nous avons déjà eu la demande. Par contre, financer ou appuyer le financement d'une réserve, d'une maison de la réserve ou d'autres sujets sur les actions d'écotourisme ou liées à la pêche, à la chasse, etc. pourquoi pas. Cela reste ouvert. Ce sera une négociation « politique » (au sens noble du terme), c'est aux communes, aux cantons de faire valoir « les préjudices » qu'ils considèrent avoir subis.

Toujours pour parler de mon expérience - j'en suis désolé – je pense que vous avez raison, il y a un préjudice incontestable. Il se passe quelque chose sur un territoire où il y a un projet qui est dans l'air.

Il faut arriver à une négociation entre le maître d'ouvrage et les parties prenantes, vous en l'occurrence, dans le cadre d'un projet. L'idéal serait pour nous – et nous avons une réunion spéciale sur le sujet – d'avoir un projet coordonné et qui ait du sens sur l'ensemble du territoire. On préfère éviter la multiplication de projets locaux portés par les collectivités publiques, mais avoir des projets coordonnés qui aient un sens par rapport à un projet de développement sur ce territoire. C'est un souhait, est-ce faisable ? Il y a tout un contexte politique, historique, local qui est peut-être délicat. Sur le principe de pouvoir compenser ce type de préjudice, je pense que l'on ne peut que répondre « oui ». Si le projet ne se réalisait pas, ce serait plus délicat pour le maître d'ouvrage. Je ne suis pas du tout en train de vous inciter à soutenir le projet. Dans la logique de considérer qu'il y a eu un préjudice, si l'on ne met pas en place des moyens dans le cadre d'un projet digne de ce nom, ce sera certainement plus difficile de prendre en compte ce genre de phénomène.

Par rapport à des privés, et Amélie l'a bien dit, et malheureusement par rapport à votre question Monsieur, il n'y aura pas un projet La Bassée tout de suite sur le site. Vous avez encore de nombreuses années pour éventuellement louer ou éventuellement vendre des choses sur place.

La question que vous soulevez Monsieur le Maire porte sur la mise en place d'un observatoire du foncier. Des études ont été faites en la matière, et nous pouvons repréciser ce point, que l'on va de toute façon réactiver si le projet se poursuit.

Amélie ASTRUC : Un observatoire du foncier a été mise en place sur le territoire de La Bassée pour regarder l'évolution des prix liés à ce projet qui est un peu comme une épée de Damoclès pour vous j'imagine. Il est vrai que le volume des transactions étant assez faible, il n'y a pas eu de tendance non plus qui a été réellement évaluée à la baisse de la valeur des propriétés sur le territoire de La Bassée. C'est un observatoire, pour le moment suspendu, car nous attendons les éléments qui vont sortir du débat et qui sera remis en place à l'issue de la décision, si le projet se poursuit.

Concernant les étangs, nos collègues étaient venus fin 2010 voir chaque maire du territoire de La Bassée pour inventorier les projets de chaque commune et leur compatibilité avec le projet d'aménagement de La Bassée. Il est vrai que les maires de plusieurs communes avaient des projets de développement de base de loisirs à assez petite échelle, plus pour la population locale que pour devenir une grande base de loisirs très fréquentée et ouverte à tous types de publics.

Jean-Louis CHARLE : Ce seraient éventuellement des projets beaucoup plus importants, puisqu'il y a quand même une surface de 300 ha d'étangs, et des gens pourraient être intéressés pour des bases de loisirs beaucoup plus importantes que vous ne le pensez.

Amélie ASTRUC : D'accord, on avait éventuellement en tête le fait que les habitants de La Bassée ne voulaient pas que leur territoire soit envahi de touristes et restent assez nature et préservé. Peut-être pourra-t-on revoir ces points de vue qui sont éventuellement divergents. Cependant, nous étions allés voir les maires de chaque commune pour savoir si ces projets étaient compatibles avec le projet d'aménagement de La Bassée.

Sur l'équipement des étangs avec des installations de loisirs, des compatibilités peuvent être recherchées avec ce projet suivant la nature d'équipement de ces étangs : est-ce juste de la signalisation, la réalisation de parcours pédestres, de pistes cyclables aux alentours des

étangs ou est-ce des structures plus lourdes ? Ce sont des choses qui devront être vues ensemble avec nous à partir du moment où la décision sera prise.

Chantal SAYARET : Merci beaucoup.

Marie-Claude LEMOINE, Gravon : J'ai lu dans le dossier que ce projet de La Bassée permettait de réduire les crues à Paris et en région parisienne. J'ai eu l'occasion de poser la question à M. Papinutti, Directeur général de VNF, qui brandit le drapeau de la crue de 1910 et estime que le projet de La Bassée ne devrait réduire que d'environ 50 cm les crues sur Paris ; ce que confirme votre dossier (une baisse entre 30 et 50 cm).

Autant je partage l'idée importante, de bon sens, des zones humides qui devraient se généraliser, mais je m'interroge sur tout ce travail pharaonique pour ne baisser que de 50 cm. Paris sera-t-il moins sous les eaux avec 5,5 m que 6 m ?

Vous nous avez dit qu'il fallait compter 4 jours avant d'avoir des montées d'eau, on peut imaginer que le débit de la Petite Seine sera plus important avec un canal, si le projet à gabarit se fait, et ce débit d'eau risque d'être également réduit.

Chantal SAYARET : Merci Madame, il va être répondu à votre question.

Amélie ASTRUC : Ce qui correspond aussi à ce qui est présenté dans le dossier du maître d'ouvrage, l'efficacité hydraulique du projet a été estimée entre 20 et 50 % d'abaissement du niveau des crues, suivant la localisation des villes par rapport à la Seine étudiées, et suivant également le type de crues, car on peut avoir des crues d'ampleur plus ou moins importante, simple, double, avec toutes les formes diverses et variées qui peuvent survenir.

A Paris, on a représenté les trois crues symboliques, la crue très connue de 1910, la crue de 1955 qui avaient généré beaucoup de dommages pas forcément à Paris mais sur l'ensemble de la région parisienne, et la crue de 1982 qui est la dernière grande crue, c'est-à-dire ayant marqué les mémoires. On est sur des abaissements de niveau de l'ordre de 20 à 35 cm. Cela peut paraître peu. C'est une réduction de niveau à comparer avec la réduction de niveau cumulé lié à nos quatre ouvrages existants, et pour une crue de type 1910, ces quatre lacs réservoirs peuvent réduire le niveau de la Seine d'environ 70 cm.

On est avec La Bassée tout à fait dans l'ordre de grandeur de cet abaissement. Il faut aussi avoir en tête ce que l'on appelle communément l'effet de seuil, qui est un peu généré par les murettes de protection, les murs de quais, les parapets que vous voyez le long des cours d'eau (protections locales), qui protègent d'une submersion. Si vous êtes en dessous de ses murettes, rien ne se passe tout va bien ; si vous êtes au-dessus, et il suffit d'un ou 2 cm, et les dommages peuvent être considérables. À partir du moment où vous débordez les murettes, que les zones urbanisées le long des cours d'eau sont inondées, cela génère des dommages conséquents.

On l'a étudié bien souvent pour des crues significatives, 20 cm nous permettent de passer en dessous de ces seuils constitués par les protections locales, et c'est pourquoi on a un impact économique très important. On a un modèle qui est peut-être perceptible, mais qui est considéré un peu comme l'état de l'art actuel dans ce domaine, un modèle d'analyse socioéconomique des dommages des crues. L'aménagement de La Bassée permettrait, pour une crue de type 1910, de réduire de plus d'un milliard d'euros les dégâts en région parisienne. C'est notamment lié à cet effet ce seuil-là, la Seine en dessous de la murette, il n'y a pas de dommages ; si elle est au-dessus, il y a des dommages considérables.

Je vais partiellement répondre à la deuxième question et je laisserai Benjamin Airaud de VNF compléter. VNF a étudié son projet et ses différents scénarios selon le respect de la neutralité hydraulique à Bray-sur-Seine, c'est-à-dire à la sortie de leur territoire, à l'entrée du nôtre, afin qu'il n'y ait aucun impact de leur projet vis-à-vis de l'efficacité de notre propre ouvrage.

Chantal SAYARET : Un nom a été cité, M. Papinutti, Directeur général de VNF. Comme ces débats sont parallèles, il y a toujours en réunion un représentant de l'autre maître d'ouvrage, en l'occurrence de Benjamin Airaud ce soir, qui va intervenir au nom de l'autre maître d'ouvrage pour l'autre débat public.

Benjamin AIRAUD, chargé du projet de mise à grand gabarit VNF : Je ne vais pas ajouter énormément d'éléments par rapport à ce qui a été dit. Effectivement, le point de départ de notre étude consistait à vérifier que les différents scénarios qu'on propose au débat public soient neutres hydrauliquement vis-à-vis du projet de La Bassée, notamment sur le système de gestion, tel qu'il est prévu dans le cadre de leur projet. En l'état actuel de nos études, les différents scénarios montrent que la crue, dans le pire des cas, serait accélérée de 3 à 5 heures par rapport au fait de se placer dans une crue de type 1910.

Cette question est récurrente, elle est posée lors de toutes les réunions depuis le début, aussi bien aux réunions de Seine Grands Lacs qu'aux réunions VNF. Jeudi dernier, un participant nous a demandé s'il était possible d'expertiser le modèle, notamment cette notion de neutralité hydraulique, et de vérifier que notre projet était effectivement bien neutre.

Je peux peut-être laisser la parole à la Commission pour expliquer ce qu'est une expertise.

Chantal SAYARET : Il est important de donner votre engagement. Une expertise est une étude supplémentaire, et c'est quelque chose qui se fait et qui sera rendu public. Tout ce qui est dit et les travaux sont rendus publics.

Benjamin AIRAUD : Nous communiquerons toutes les informations aux futures personnes qui seront désignées par la Commission. Ce sera bien évidemment quelqu'un d'indépendant qui procédera à cette expertise. Nous fournirons toutes les informations liées à notre modélisation hydraulique, globalement les hypothèses prises, comment on a intégré l'ensemble du territoire dans notre modèle.

Chantal SAYARET : Cela signifie que suite aux questions et aux points de vue qui se sont exprimés, vous répondez avec une information supplémentaire, une étude complémentaire.

Benjamin AIRAUD : Exactement.

Jean-Luc CHAPLOT, Bazoches-lez-Bray : J'ai bien écouté Madame, elle a raison, cela va faire baisser la Seine de 30 cm. D'après ce que j'ai écouté, les bassins vont mettre quatre jours à se remplir, que se passe-t-il après ? Cela paraît être une goutte d'eau dans la mer.

Chantal SAYARET : J'entends votre question que je retransmets au maître d'ouvrage.

Amélie ASTRUC : Cette animation pourrait peut-être vous aider à mieux comprendre comment on intervient vis-à-vis du délai de prévisions de quatre jours et comment on peut agir le plus efficacement possible.

Nous avons de nombreuses analyses hydrauliques, qui ont aussi été mises à jour cette année et qui nous ont permis d'étudier l'hydrologie connue au XXe siècle, c'est-à-dire d'analyser précisément comment se forment les crues, pour toutes celles qui se sont produites au cours du XXe siècle. Une vingtaine de crues nous ont permis d'avoir un panel de crues

véritablement différentes, comme je vous le disais tout à l'heure, de différente ampleur, de différente durée, des pointes de crues simples, doubles, multiples. On a donc eu différents cas de figure qui nous ont permis d'avoir des règles de gestion robustes et de voir comment faire pour pomper au mieux pendant cette durée très courte de quelques jours.

Si le projet se poursuit, on va développer un modèle de prévision des crues. Ce modèle va nous déterminer à un horizon de quatre jours, qui peut aller au-delà, mais à ce moment-là la qualité de la prévision se dégrade de manière très importante, et permettre d'avoir la connaissance de l'évolution des débits, donc du débit de l'Yonne, du débit de la Seine et aussi dans une moindre mesure le débit du Loing, puisque ces trois Rivières ont leur confluence à Montereau. On va notamment déterminer ce que l'on appelle le pic de crue, c'est-à-dire le maximum de la crue qui est attendu, et on va démarrer le pompage.

L'animation montre la montée des débits, en bleu, vous avez la somme des débits de l'Yonne et de la Seine à Montereau. On va démarrer le pompage afin d'écrêter, c'est-à-dire réduire le pic de crue généré à Montereau-Fault-Yonne. L'eau va être stockée, et une fois que les débits Seine et Yonne auront baissé, on va relâcher cette eau, mais aussi de manière à ne pas créer de débordement et inondation locale sur le territoire de La Bassée. On a une contrainte de ne surtout pas aggraver ou prolonger les risques d'inondations sur le territoire de La Bassée.

Voilà le principe, le pompage paraît d'une faible durée, mais il est centré sur le maximum de la crue. Contrairement à la gestion de nos autres ouvrages, où il s'agit plutôt d'une gestion locale, qui porte sur une plus longue période, mais qui ne vise pas forcément la pointe de crue. Donc, durée plus faible mais pour une efficacité vraiment centrée sur la pointe de crue.

Chantal SAYARET : Est-ce clair ?

Dans la salle : Vous avez raison, c'est tout.

Christophe PARISOT, Misy sur Yonne : Pour aller à peu près dans le même sens, en cas de fortes crues, type 1955 ou 1910, avec le canal, la Seine est censée débordée. Que se passe-t-il si la Seine à grand gabarit déborde, vu qu'il y aura les digues ? Comment se comporte une crue naturelle dans ce cas ?

Amélie ASTRUC : Là encore, nous avons bien pris en compte cette problématique, du moins nous l'avons étudiée et nous avons regardé ce qui se passait avec la présence des digues que l'ouvrage fonctionne ou non, cela ne risque-t-il pas d'aggraver les inondations locales, si la Seine déborde ? Ces digues ne vont-elles pas constituer des murs finalement sur lesquels l'eau va venir se stocker, déborder et inonder les gens ?

Pour des crues très importantes, le territoire de La Bassée reste inondable sur des franges proches la Seine. On a essayé de reconstituer une crue 1910, en reprenant l'hydrologie de cette crue, mais puisque que les quatre lacs réservoirs existent, notamment sur le territoire de La Bassée, les lacs réservoirs Seine et les lacs réservoirs Aube, ils ont aussi une action d'écrêtement des crues, c'est-à-dire tous les débits qui arrivent maintenant sur le territoire de La Bassée aval ne seraient plus ceux qui auraient été observés en 1910, mais ce sont ces débits réduits, tout ce qui aura été stocké auparavant dans les lacs réservoirs Seine et Aube.

Le territoire de La Bassée, même pour une crue très importante, même pour une crue type 1910, n'est plus inondable que vraiment sur des franges de la Seine ou bien près de l'Auxence, de la Voulzies, donc des cours d'eau du réseau hydrographique secondaire.

Ensuite, nous avons effectué des tests, des modélisations, c'est-à-dire que nous avons regardé hydrauliquement parlant l'impact de nos digues pour une crue de 1910, avec la prise en

compte des lacs réservoirs Seine et Aube, si notre ouvrage ne fonctionnait pas, si le pompage ne démarrerait pas. On a comparé les zones d'inondations sur le territoire de La Bassée sans notre aménagement, et avec notre aménagement qui risquerait de ne pas fonctionner, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de zone de débordement supplémentaire induite par le projet d'aménagement de La Bassée. On retrouve vraiment bien les zones qui seraient existantes pour une crue type 1910.

L'étude hydraulique est en ligne sur le site Internet du débat. Et vous avez également le rapport de phase II point 3, dont une page spécifique sur les zones d'inondation crue 1910 sans projet d'aménagement de La Bassée, et les zones d'inondation crue 1910 avec projet d'aménagement de La Bassée, que celui-ci fonctionne ou non.

Chantal SAYARET : Cette étude est-elle accessible et compréhensible pour tout un chacun non spécialiste ?

Amélie ASTRUC : Des cartes sont assez explicites et permettent de bien visualiser. Il est vrai que c'est un rapport très technique.

Régis THÉPOT : Je proposerai sous votre contrôle, que vous me posiez des questions sur le site Internet et nous vous ferons les extractions du rapport avec les commentaires, pour que ce ne soit pas trop technique. Si cela ne convient pas, vous nous recontacterez après.

Chantal SAYARET : Peut-être que Monsieur a une culture technique plus importante que la mienne, mais je trouve que c'est important.

Régis THÉPOT : Nous essaierons de faire une présentation moins technique d'extraits du rapport technique.

Chantal SAYARET : Merci beaucoup.

Philippe DUCLOS, Gouaix : Si le projet se réalise, qui va supporter le coût de fonctionnement, de maintenance et d'entretien de tout le matériel ? J'ai lu le dossier en détail et il y a un gros potentiel de pompes et de personnel. Ce projet est fait pour protéger Paris et la banlieue avec beaucoup d'usines qui sont construites en zone inondable. Il faut le rappeler, car on va protéger des zones qui sont les pieds dans l'eau. Ces villes vont-elles participer au financement ? Cela ne doit pas être supporté que par les communes environnantes, le département ?

Chantal SAYARET : Merci de cette question, je me tourne vers le maître d'ouvrage pour répondre dans la mesure du possible.

Régis THÉPOT : Pas de soucis, vous avez donc dans le dossier du maître d'ouvrage au chapitre 2.4 un petit élément de réponse à la question que vous posez. On peut effectivement être beaucoup plus précis, dans la mesure où le coût de fonctionnement est un coût important, ce qui a d'ailleurs été relevé dans les questions récurrentes, et c'est un point sur lequel on commence à travailler pour apporter des éléments d'information supplémentaire.

Nous allons également lancer des réflexions pour réduire ce coût, mais je ne suis pas sûr que nous puissions apporter des éléments d'ici la clôture du débat public, mais en tout cas c'est l'une de nos priorités.

La question ensuite est la répartition de cette dépense. Il n'est pas question de répartir cette dépense sur les communes sur lesquelles l'ouvrage serait implanté. Cela paraît évident, mais autant le dire et l'écrire sur le verbatim des débats. La suggestion faite à l'heure actuelle qui

sera proposée à l'enquête publique, si enquête publique il y avait à l'issue du débat public, serait d'utiliser ce qui marche ailleurs. C'est un point sur lequel on pourra revenir, et également sur d'autres aspects, car à chaque fois pour la conception et la réalisation, le financement et le fonctionnement, on s'appuie sur des références ailleurs. À l'heure actuelle, il y a notamment une référence qui nous semble intéressante pour un ouvrage certes de beaucoup plus petite ampleur, mais qui reste dans la même philosophie, c'est ce que l'on appelle un ouvrage de ralentissement dynamique. Il y a une redevance pour service rendu répartie, selon un choix fait, auprès des communes qui ont intérêt à ce que l'ouvrage fonctionne. Vous avez parfaitement raison dans votre question, il est évident que dans les critères techniques de répartition de la dépense, on prend en compte les dommages potentiels évités par le fonctionnement de l'ouvrage. Il est sûr que le poids important de la répartition de la dépense sera a priori en région Ile-de-France.

J'ai bien écouté votre question. J'avoue que je suis arrivé sur ce dossier il y a deux ans et demi, et au début j'estimais qu'il fallait protéger Paris, en fait il faut protéger la région Ile-de-France. En regardant les principales villes impactées, et d'ailleurs la Commission et son Président ont eu l'intelligence de choisir par exemple le site d'Alfortville, où vous avez la quasi-totalité de la commune en zone inondable avec des dizaines de milliers d'habitants potentiellement impactés. Il est sûr que ce genre de communes, si le projet se poursuit, va beaucoup contribuer au fonctionnement de l'ouvrage. Je cite cet exemple qui est presque caricatural. On définira des critères objectifs, qui seront d'ailleurs discutés dans l'enquête publique et certainement par la commission d'enquête, par les réactions qui seront produites par les élus et les habitants. On peut avoir des critères de hauteur d'eau abaissés, selon la discussion précédente, des critères de dommages potentiels évités, des critères de linéaire, des critères de population en zone inondable, des critères de richesse fiscale, etc., un panachage de ces critères.

Il n'y a pas de règle absolue. Si l'on arrive à mettre en place cette clé de financement du fonctionnement du projet, c'est celle qui résultera du meilleur compromis entre l'ensemble des acteurs à l'aval.

Monique CHAUMON, Gravon : D'abord, je voulais appuyer deux réflexions qui ont été faites, que je ne vais donc pas développer. Les communes ou des propriétaires privés ont des étangs qu'elles louent et je voulais souligner tous les manques à gagner, les difficultés que cela pose et que cela peut poser même actuellement.

Une autre question a été posée relative aux coûts. Effectivement, en étant sûre que cela rapporte quelque chose, comme vous le dites dans vos débats et vos études, en étant sûre que cela se réalisera, et c'est une question que je prolonge : avez-vous revu tous vos modèles concernant les inondations avec la nouvelle donne des changements climatiques ?

Quand on voit les quantités d'eau qui tombent dans des laps de temps très courts, et qui provoquent des inondations, des événements que personne n'attendait, avez-vous pris cela en compte, au-delà de la crue de 1910 ? Il me semble qu'à la réunion précédente, il avait été dit qu'au siècle dernier il y avait eu une hauteur plus élevée que la crue de 1910. Avez-vous déjà étudié ce phénomène ? Autrement, ce serait quelque chose à faire car rien ne dit que la prochaine crue se limitera à celle de 1910.

Enfin, une dernière question concernant les granulats pour constituer les digues. Je n'ai pas fait le calcul en volume, mais vous l'avez peut-être fait, cela représente un volume conséquent : 53 km avec des digues qui vont faire 50 m de base. Où allez-vous prendre ces granulats ou les composants pour faire ces digues ? Qu'est-ce qui va nous garantir la qualité de ce que vous allez amener, car vous ne pourrez pas tout prendre par ici ? Qui va être chargé de garantir aux

habitants qu'il n'y aura aucune toxicité, aucune pollution ajoutée à ce que l'on peut attendre déjà de ce qui nous arrive par l'air ou pour les eaux qui viendront chez nous en cas de crue ?

Chantal SAYARET : Beaucoup de questions et beaucoup de réponses à venir, s'il vous plaît.

Amélie ASTRUC : Je vais commencer par les granulats. Effectivement, il s'agit d'un volume considérable de matériaux, soit près de 4 millions de mètres cubes, avec une hypothèse maximaliste. Des hypothèses nous permettraient d'en avoir un peu moins, mais on resterait de toute manière supérieure à 3 millions de mètres cubes de matériaux de différentes natures. Ce serait des matériaux d'étanchéité, car les digues devraient être étanches pour une partie d'entre elles, on s'orienterait donc vers des matériaux argileux ou limoneux. Il y aurait pour une grande majorité des matériaux pour des remblais de masse, c'est-à-dire pour constituer le poids des ouvrages. Une étude avait été réalisée en 2004 et mise à jour en 2010-2011.

Nous partons du principe que nous n'utilisons pas les matériaux extraits sur le territoire de La Bassée, car ce sont des matériaux trop nobles, ils sont utilisés pour le BTP. C'est d'ailleurs aussi contraire aux préconisations des services de l'État que d'utiliser des matériaux aussi nobles pour la réalisation des digues. Nous nous sommes orientés vers des matériaux moins nobles qui seraient des matériaux des terrains de découverte de carrière. Nous avons cherché dans les carrières existantes ou avec des autorisations existantes pour des exploitations sur une période de 2015 à 2020 les disponibilités en termes de matériaux qui seraient nécessaires pour notre projet.

Il y a eu 11 millions de mètres cubes de matériaux qui ont été évalués comme étant disponibles, la moitié d'entre eux étant disponible sans révision des schémas départementaux des carrières et des autorisations de carrière.

Nous nous sommes également orientés vers une autre possibilité, à savoir la réutilisation de matériaux de déblais issus d'autres chantiers. Il est sûr que si le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray et Nogent se réalisait, il y aurait une potentialité d'utiliser des matériaux qu'ils auraient à déblayer pour réaliser nos digues, soit un peu plus d'un million de mètres cubes de matériaux.

Nous avons regardé des matériaux un peu plus lointains issus éventuellement du Grand Paris ou du canal Seine Nord Europe, sachant que ces matériaux devraient respecter la réglementation existante sur les déchets inertes. On va même plus loin que cela, c'est-à-dire que pour les matériaux qui seraient en contact, notamment avec la nappe souterraine, on aurait la réglementation sur les eaux brutes, c'est-à-dire pour l'alimentation en eau potable, qui s'appliquerait en plus de la réglementation sur les déchets inertes.

Avec cette étude de 2010-2011, il y a eu un référentiel matériaux qui a été établi, c'est-à-dire suivant la destination des matériaux, avoir leur référentiel, à savoir toutes les caractéristiques techniques des matériaux, et leur utilisation pour la constitution de nos digues. Ce sont les éléments que nous avons sur la construction de ces ouvrages.

Je vais également répondre sur le changement climatique, sachant que Monsieur Thépot complétera cette réponse. Dans notre étude hydrologique dont nous parlions précédemment, nous avons pris en compte le changement climatique sous forme d'hydrogrammes synthétiques. Par rapport à des situations réelles, le bureau d'études qui a travaillé pour nous a extrapolé des conditions liées au changement climatique, suivant la nature des événements pluvieux, les débits des rivières en période normale. Il y a eu toute une famille de débits possibles avec des périodes de retour, c'est-à-dire des débits qui pourraient se produire tous

les 100 ans, ou voir plus, tous les 200 ans, qui ont été testés. C'est synthétique, ce ne sont pas des données historiques. Ceci a permis de montrer que l'aménagement de La Bassée reste pertinent, même si l'on a des débits plus importants et des crues de formes différentes. Bien sûr, il faut toujours voir l'impact relatif. 20 cm de moins pour une crue type 1910, on aurait peut-être aussi 20 cm de moins pour une crue de plus grande ampleur, évidemment cela générerait plus de dommages qu'une crue type 1910, mais en l'état le projet d'aménagement de La Bassée reste pertinent.

Régis THÉPOT : Peut-être un complément sur l'impact du changement climatique, si j'ai bien compris votre question, vous nous demandez si notre projet serait capable de faire face à des événements extrêmes, qui semblent être la tendance aujourd'hui.

Je crois que vous êtes déjà venue, Madame, à une réunion précédente. Nous avons quelques personnes qui nous suivent de très près, et nous en sommes d'ailleurs très heureux. Pour ceux qui suivent sur Internet le débat, nous avons eu exactement la question inverse à deux reprises par un ancien ingénieur de la Ville de Paris estimant qu'à cause de l'impact du changement climatique on aura une baisse des débits prévisibles sur la Seine et que finalement notre ouvrage ne serait pas très utile et que l'on ferait mieux de stocker de l'eau sur nos retenues.

Nous lui avons répondu à deux reprises que les choses n'étaient pas aussi simples. D'ailleurs, si l'impact du changement climatique était simple, cela se saurait. Je ne suis pas chercheur, ni spécialiste, mais en tout cas nous essayons de lire attentivement tout ce qui se produit en la matière, notamment le plus récemment. Pour ceux qui s'intéressent au sujet, en ce moment, il y a le colloque de Durban, qui est quand même assez décevant par rapport aux objectifs planétaires que l'on peut se donner. À cette occasion, j'ai cité une communication que vous pouvez trouver, malheureusement en anglais, sur Internet, mais je pense qu'elle sera bientôt disponible en français. En tout cas, le rapport complet sera disponible en février. C'est une communication du GIEC (instance internationale qui s'occupe de l'impact du changement climatique) sur l'effet du changement climatique, sur la gestion des risques liés à des événements extrêmes.

Il ressort, et nous le savions en tant que techniciens, que l'enjeu majeur ne porte pas sur ces variabilités éventuelles du climat, mais sur l'exposition de biens dans des zones à risques. Incontestablement, et c'est l'un des sujets qui a été signalé à plusieurs reprises, en demandant qu'il y ait une politique publique générale, les biens continuent à s'implanter dans les zones à risques en région Île-de-France. Le dommage potentiel prévisible ne fait que croître.

Si jamais il y a un événement, par exemple une crue cinquantennale, on aura quelque chose de lourd à porter collectivement. Petite illustration, nos amis néerlandais, qui sont un peuple d'Europe voire du monde le plus sensibilisé à la gestion des inondations, se protègent actuellement contre l'événement décennal, c'est-à-dire qu'il y a une probabilité de fréquence de 1/10 000 de se produire tous les ans. En France, nous ne sommes pas protégés en moyenne contre la crue centennale, sur la Loire ou sur la Seine, on aurait déjà des gros dommages sur ce type de crue. Nous sommes sur des niveaux de protection extrêmement faibles en France, en comparaison à nos amis néerlandais, qui sont un peu extrêmes en Europe. Ils sont quand même arrivés à faire passer un message, et nous l'avons dit également lors d'une réunion publique, que l'on n'appuie ou non, puisque c'est la réalité dans nos métiers : l'essentielle de notre réglementation est d'origine européenne. En particulier, une directive inondation s'applique en France, qui a été transposée dans la loi dite Grenelle II « l'engagement national pour l'environnement ». Cette loi assez récente considère qu'une crue centennale n'est pas un événement extrême, c'est-à-dire qu'il faut aller au-delà.

Maintenant, dans les stratégies publiques - ce que l'on vous a expliqué brièvement tout à l'heure - il nous faut prévoir des événements millénaux et se demander ce qui se passe si jamais un événement millénaire survient, en espérant que cela n'arrive jamais. Cet événement est survenu il y a peu de temps en Europe de l'Est, donc cela peut arriver.

Si l'on avait des crues cataclysmiques de type arche de Noé, crue biblique, il est vrai que ce ne serait pas 55 millions de mètres cubes qui répondraient au problème. On se positionne plus pour une gamme de crues pouvant intervenir en moyenne tous les 10 ans, voire un peu moins. C'est là où l'on verra l'intérêt économique de l'ouvrage.

Pour répondre clairement à votre question, ce qui se passe aujourd'hui reste dans la variabilité naturelle vue par les meilleurs experts climatiques : le climat change, il a changé, mais on n'est pas sur des signaux permettant de dire qu'il y a une tendance forte d'évolution des inondations, et de notre point de vue aussi des sécheresses.

Par contre, un enjeu majeur est effectivement d'arriver à limiter cette exposition dans les zones à risques. De notre point de vue, le projet de La Bassée est un élément majeur dans cette politique générale. Ce n'est pas la condition unique, mais cela améliore la protection de l'agglomération parisienne. Nous avons donné des éléments dans la discussion de ce soir. Quand vous êtes dans votre baignoire, si vous faites déborder d'un centimètre, vous faites un dégât des eaux dans votre salle de bains. Nous en sommes là et tout centimètre gagné est un centimètre important en termes économiques sur la région Île-de-France.

Je me permets aussi d'insister sur un point très important, La Bassée a un très gros intérêt : c'est le premier projet en région Île-de-France qui va protéger cette région. Les autres lacs que je vous ai montrés tout à l'heure sont soit en Champagne-Ardenne soit en Bourgogne. Techniquement, plus vous êtes près de la zone à protéger, moins il est difficile de gérer l'événement. Après, on est sur une relation de confiance entre les élus et la population, etc. Il n'est pas facile de gérer une crue en temps réel. Dans mon travail précédent, on gérait en temps réel le barrage de Villerest, c'est-à-dire qu'il fallait placer au bon moment le volume par rapport à la pointe de crue. Or, il est facile de voir la pointe de crue une fois que la crue est passée. On a des belles courbes, des capteurs, on sait que tel jour à telle heure, il y a eu une pointe de crue. Mais, quand vous êtes dans l'événement, qui peut vous dire que vous êtes effectivement dans la pointe de crue ? A un moment donné, le gestionnaire de l'ouvrage va prendre la décision de protéger la région Île-de-France en stockant ces 55 millions de mètres cubes dans 24 h ou 48 h, etc. et en déstockant ensuite en évitant d'augmenter le volume d'eau dans le secteur pour surtout éviter de créer une inondation artificielle. Ce sont des décisions de gestion qui ne sont pas faciles à prendre, mais nous sommes convaincus que si ce projet se réalisait, ce serait une valeur ajoutée majeure par rapport aux projets qui sont situés beaucoup plus en amont, car il est plus près des zones à protéger. On pourra réagir au bon moment, on pourra stocker le bon volume, exactement à l'instant où cela permettra d'améliorer la protection de la région Île-de-France. On a un système avec des pompes dont le coût de fonctionnement est assez lourd, mais c'est peut-être aussi le prix à payer pour pouvoir placer ce volume stocké, que l'on va extraire de ce qui va partir vers l'aval au bon moment. Donc, on a un outil qui serait extrêmement souple et très bien placé par rapport à la zone à protéger.

Chantal SAYARET : Madame, avez-vous eu réponse à toutes les questions que vous aviez posées ? Je ne me prononce pas sur le fond.

Monique CHAUMON : Oui, cela amène des éléments de réflexion.

Chantal SAYARET : Merci Madame.

Régis THÉPOT : Je voulais réinsister sur la qualité de l'eau, car vous avez déjà posé la question sur ce sujet. Nous avons déjà dit qu'il s'agissait d'un enjeu majeur de ce projet, il n'est pas question qu'avec le projet de La Bassée, on dégrade la qualité de l'eau localement. Nous en sommes d'autant plus convaincus, et vous avez cité tout à l'heure quatre cahiers d'acteurs, nous n'en connaissions qu'un et nous sommes ravis que trois autres arrivent : dont un du Comité de bassin. C'est l'instance qui s'occupe de la politique de l'eau sur le bassin Seine Normandie avec les représentants des services de l'État, des usagers, des collectivités. Ils vont reprendre et amplifier vos questions sur la qualité de l'eau. Il est donc important que ce projet ne nuise en aucun cas à la qualité de l'eau sur le site. Je peux vous garantir que nous prendrons le maximum de précautions, si ce projet se réalisait, d'autant plus que nous avons l'instance qui aura aussi un rôle fondamental à jouer si une enquête publique devait avoir lieu sur ce projet, qui nous met un peu la pression sur ce volet ; ce qui est tout à fait normal.

Chantal SAYARET : Dans son enthousiasme, Gérard Riou, qui est membre des deux Commissions, a doublé la mise. Je pense qu'il n'y a que deux cahiers d'acteurs et non quatre.

Michel FORGET, Luisetaines : Une question revient sur le financement, un participant se demandait qui allait payer, craignant que ce ne soit la commune. Nous avons très bien compris qu'il fallait que tous les gens concernés payent. Je vais vous retourner la question, cela va créer des gênes pour les communes environnantes. Ne serait-il pas envisageable d'indemniser ces communes, comme le fait ERDF ? Nous avons des pylônes électriques pour lesquels nous touchons de l'argent, recette qui est bienvenue pour les petites communes. Je pense que les maires, représentés dans la salle, serait partisans de ce genre de retombées ; ce qui serait tout à fait normal.

Chantal SAYARET : Une réponse Monsieur Thépot.

Régis THÉPOT : J'ai esquissé un élément de réponse tout à l'heure. Le maître d'ouvrage est tout à fait disposé dans le cadre du montage du projet à l'enquête publique d'intégrer un certain nombre de mesures d'accompagnement, sous réserve qu'elles restent raisonnables par rapport au coût du projet et que les financeurs acceptent. Sur le principe, nous sommes complètement ouverts. J'ai dit aussi qu'il était important pour nous que ces éléments soient coordonnés au plan local et qu'ils s'inscrivent dans le domaine de compétence de l'institution, aménagement, gestion des eaux, développement durable des territoires.

Concernant votre observation sur des compensations, nous sommes là dans le domaine de la loi. Si un texte de loi le permettait, bien entendu que nous l'appliquerions. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Ce serait du domaine de la négociation par rapport à l'enquête publique et l'inscription du projet dans son territoire.

Si vous permettez, Madame la Présidente, juste une précision que je devais apporter, et votre question me la suggère, qui paierait ce projet ? Nous avons répondu à une question sur le coût de fonctionnement : 5 millions d'euros en gros par an. Le coût d'investissement représente 500 millions d'euros hors taxes et 600 millions TTC ; ce qui ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval !

Le débat est une opportunité pour voir comment construire ce financement. On pense à des financements publics, de l'Europe, de l'État, de la région, des départements concernés, éventuellement la Seine-et-Marne pour le volet environnemental, si l'on va dans le sens de ce qu'il souhaite sur son cahier d'acteurs. On pense éventuellement au financement d'autres acteurs, éventuellement des opérateurs de réseaux puisque c'est l'un des points importants que l'on a signalés tout à l'heure, notamment la SNCF ou la RATP. Il ne serait pas idiot que ces organismes financent. Maintenant, ce sont des négociations à conduire.

Par contre, le point important et cela reprend la question de Monsieur le maire ou d'un autre participant trouvant que la période est un peu longue, il nous semble que la question majeure par rapport au débat public, question qui sera posée au conseil d'administration ou aux conseillers généraux représentant les départements membre, si l'on continue ou pas le projet. Si l'on continue, il est clair que ce projet ne pourra continuer que si l'on a un financement à la hauteur, cela signifie que cette opération dans la chaîne de gestion des inondations avec un enjeu national majeur sur la région Île-de-France est considérée comme une opération prioritaire.

Aujourd'hui, le seul lieu qui nous permettrait, à notre avis, de récupérer les financements correspondants, c'est le plan Seine 2007-2013, qui est relativement modeste, comparé au plan Loire ou au plan Rhône qui sont dotés de crédits importants. Il me semble que si ce projet devait se réaliser, le temps serait venu qu'il y ait un plan Seine à la hauteur avec les crédits publics qui permettraient de financer cette opération. Pour nous, c'est l'enjeu du débat : cette opération, à l'issue du débat public, est-elle considérée comme une opération nationale voire européenne, prioritaire ? De toute façon, il y aurait aussi des financements de l'Europe, et c'est ce que l'on pourra voir dans quelques mois.

Rémy ANQUETIN, Maire de Balloy : Simplement pour que l'assistance ne pense pas que les maires ne prennent pas la parole ce soir, pour répondre aussi à Monsieur et vous donner le complément de notre conversation de l'autrefois, sachez que la semaine prochaine l'ensemble des élus, maires, conseillers généraux, président de communauté de communes, se réunissent pour rédiger un document unique afin de faire l'ensemble des doléances dans cet aspect de demande de compensation ou de mesures d'accompagnement.

Une enquête avait déjà été réalisée il y a un certain temps, chaque commune avait répondu et il n'y avait sans doute pas eu de compilation de cette opération, ce sera chose faite la semaine prochaine.

Chantal SAYARET : Ce qui portera à trois le nombre de cahiers d'acteurs, si je ne m'abuse.

Régis THÉPOT : Puis-je réagir là-dessus, Madame la Présidente ? Nous sommes très heureux de cette démarche. Le débat public est très positif, car s'il permet de coordonner les demandes, nous en serons absolument ravis, sous la seule réserve que vous n'appeliez pas cela « un cahier de doléances », mais un cahier d'acteurs.

Chantal SAYARET : J'ai parlé de cahiers d'acteurs.

Une participante : J'ai entendu que vous travaillez sur le sujet depuis trois ans, cela représente un coût. Imaginons que tout se passe bien, que tout soit voté, que tout le monde soit d'accord, que les gens qui doivent se sacrifier se sacrifient pour le bien commun. Les élections arrivent en 2012. Quelle est votre relation avec les principaux partis ? Je vous pose cette question car j'ai en mémoire le fameux projet, que j'ai suivi attentivement, le canal Rhin-Rhône, qui était très important du point de vue économique et environnemental, et qui a été balayé d'un revers de main et suivi trois ans après par l'inauguration d'une autoroute Rhin-Rhône. Quels sont les soutiens politiques à ce niveau ? Quelle assurance pouvez-vous donner que toutes ces années et que tous ces coûts ne soient pas réduits à néant ?

Chantal SAYARET : Une réponse du maître d'ouvrage sur l'assurance me paraît difficile, mais en tout cas une réponse.

Régis THÉPOT : Je ne peux pas répondre, vous imaginez bien sous cette forme-là. Je peux simplement vous affirmer que tout ce qui est fait à l'heure actuelle l'est dans un cadre totalement partenarial. En fait, ce que nous vous présentons est cofinancé par l'État, la région

Île-de-France, l'Agence de l'eau et l'Institution. Pour rester dans votre registre, l'État et la région ne sont pas de la même couleur politique. Il faut savoir que nos quatre départements ne sont pas non plus de la même sensibilité. Actuellement, il existe un consensus républicain par rapport aux études préalables à ce projet, avant sa présentation au débat public.

Par rapport à la piste que je vous proposais, éventuellement d'inscrire cette opération comme opération prioritaire du plan Seine, si le débat public devait conduire nos élus à penser qu'il faut le faire, le prochain plan Seine devrait démarrer a priori en 2014 jusqu'en 2020. Donc, on aura passé les élections auxquelles vous faites référence, et ce plan Seine comme tous les plans grands fleuve par définition ne peut être qu'une opération également républicaine, consensuelle puisque vous avez des élus de toutes tendances politiques, un gouvernement de la couleur qui sortira des urnes avec la grande sagesse du peuple français. Il y aura des collectivités de toutes les couleurs. On n'est pas dans ce champ politicien.

Chantal SAYARET : Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Rémy ANQUETIN : N'avez-vous pas peur qu'avec la crise, cela recule encore les travaux ? L'État a beaucoup de dettes. Aura-t-il les moyens de payer ces travaux ?

Régis THÉPOT : Aujourd'hui, si l'on demandait à l'État 600 millions d'euros pour réaliser cette opération, ce serait difficile. Maintenant, on est dans une échéance que l'on a rappelée. J'aurais tendance à dire, et c'est un avis personnel, que cela peut être au contraire une opportunité, surtout si l'on est dans des opérations coordonnées au niveau européen. De toute façon, les grands plans fleuves sont des opérations cofinancées par l'Europe. On peut imaginer, mais je ne suis pas devin, que l'on ait un plan de relance avec des grands travaux qui seraient financés par l'Europe. Si demain il y a une catastrophe en région Île-de-France, l'Europe y participera. Vous avez actuellement un fonds de solidarité européen qui intervient lorsqu'une catastrophe se produit quelque part. C'est aussi l'intérêt de l'Europe de financer la prévention plutôt que de la réparation. C'est tout à fait quelque chose que l'on peut imaginer et défendre dans le cadre d'une nouvelle génération du plan Seine, mais avant il devra y avoir ce portage du projet dans le cadre du plan Seine et demandé par les élus de l'institution.

Christophe PARISOT : J'ai plusieurs questions. Vous avez parlé notamment de prendre des matériaux de découverte de carrière. Normalement, ce sont les terres qui servent à réaménager les carrières. Comment vont être réaménagées ces carrières dont vous allez retirer les terres de découverte, notamment les carrières de plateau où souvent les réaménagements sont de type agricole et l'on aura un impact sur le rendu en terres agricoles ?

Vous nous avez dit que les graviers alluvionnaires n'étaient pas intéressants pour ce type de d'ouvrage, mais vous parlez d'utiliser les matériaux de VNF. Or, ne serait-il pas plus intéressant pour VNF de revendre ces matériaux en tant que granulats ?

J'ai été choqué, car vous avez dit ouvertement que l'on continuait à bâtir en zone inondable. Faut-il continuer à faire des ouvrages pour protéger les gens, vu que l'on est toujours dans la déraison de construire en zone inondable ? Ne faudrait-il pas en parallèle qu'il y ait une réelle politique pour arrêter de construire en zone inondable et d'éviter de faire payer la collectivité pour des aménagements qui ont été faits au mauvais endroit ?

Chantal SAYARET : Une autre question ?

Christophe PARISOT : Je vais les énoncer toutes, ainsi je ne reprendrai pas la parole. Une question pour VNF avec une sous question pour l'EPTB Seine Grands Lacs. VNF envisage un règlement d'eau sur son projet de canal amont, pourquoi n'y a-t-il pas un tel règlement sur le

canal aval, qui est pourtant très destructeur, et qui permettrait justement peut-être de retenir un peu plus d'eau ? Allez-vous étudier une solution alternative avec un écoulement gravitaire des crues plutôt que des pompes, dont l'efficacité peut être tout à fait soumise à doute quant au bon état de fonctionnement et à la capacité à pomper de tels volumes ?

Une remarque, vous nous avez dit que La Bassée était pratique, proche de la Ville de Paris. Cela a été dit en 1910 après la crue, et pourtant cela n'a pas empêché toutes les dégradations, et notamment le canal qui a détruit complètement l'efficacité de la partie aval.

Ce sont des choses intéressantes à entendre, mais on se dit que l'on a détruit et maintenant on reconstruit à coups de millions d'euros ; c'est un peu dommage.

Chantal SAYARET : Il y a un mélange entre questions et remarques, et pour les deux maîtres d'ouvrage. Vous avez d'autres questions ?

Christophe PARISOT : Une dernière question sur le fonctionnement des inondations écologiques. On nous parle d'inondations écologiques avec des grands mots sur la restauration de la zone humide, je parlerai plus de compenser une partie de la dégradation, mais en tout cas on n'est pas dans la restauration de zones humides. D'où vient l'eau pour l'alimenter ? Est-ce de l'eau de Seine ou de l'eau de nappe ? Par où s'en va l'eau justement au moment de la vidange de ces bassins ? Combien de temps ces bassins restent-ils inondés ?

Chantal SAYARET : Merci beaucoup. Merci aux deux maîtres d'ouvrage de répondre de façon non technique s'il vous plaît.

Amélie ASTRUC : On va commencer par ordre chronologique. On va faire appel à Rémy Croix de chez Egis, notre conducteur d'opération, qui a aussi travaillé sur l'étude d'approvisionnement en matériaux. Il va vous répondre sur la partie matériaux de réaménagement de carrière et sur les graviers alluvionnaires. Nous prendrons la suite pour les autres questions.

Rémy CROIX EGIS : Je vais rappeler ce qui a été dit précédemment. Le besoin s'élève à 4 millions de mètres cubes, éventuellement un peu moins si l'on arrive à optimiser l'ouvrage. Il existe plusieurs sources possibles d'approvisionnement, une première source consistant à utiliser des matériaux en provenance de carrières qui sont situées sur une centaine de kilomètres autour du projet.

Une deuxième source de matériaux consisterait à réutiliser des matériaux de déblais d'autres projets, notamment du canal à grand gabarit. Plusieurs pistes ont été étudiées et éventuellement d'autres pistes complémentaires qui ne sont pas privilégiées, avec des matériaux plus locaux.

Sur l'intérêt de gravières, au stade de l'étude de faisabilité, source du débat public, il y a 11 millions de mètres cubes de matériaux qui ont pu être identifiés sur les carrières principales autour du projet, dont une moitié correspondant au terrain de découverte et l'autre moitié correspondant à d'autres matériaux qui sont sur ces sites.

Aujourd'hui, il n'y a pas de réponse précise à votre question. Il a été fait un inventaire dans les études des gisements. Ensuite, ce serait des règlements au cas par cas en fonction des schémas d'approvisionnement que l'on pourrait mettre en œuvre mais qui sont aujourd'hui non étudiés, car on se trouve beaucoup trop en amont dans le processus.

Chantal SAYARET : Je pense que VNF va répondre à la question concernant les matériaux alluvionnaires.

Benjamin AIRAUD : Concernant les déblais liés au projet grand gabarit, en fonction des scénarios, on a entre 500 000 et 2,5 millions de mètres cubes de déblais excédentaires. On a aussi besoin d'un peu de remblais pour les endiguements nécessaires pour les différents aménagements.

Pour l'instant, nous sommes incapables de donner un pourcentage de matériaux nobles que cela constitue. Il est certain qu'il pourrait y avoir une valorisation possible avec les carrières du secteur pour les matériaux qui pourraient être utilisés notamment pour les travaux publics. À ce stade, nous ne sommes pas capables de donner la proportion par rapport aux besoins notamment que pourrait avoir l'EPTB Seine Grands Lacs.

Je vais également répondre à la deuxième question concernant les règlements d'eau. Globalement, c'est expliquer et rédiger comment sont gérés nos différents ouvrages vis-à-vis de la gestion hydraulique de la Seine sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre du nouveau projet, si celui-ci était mis en place, que nous serions amenés à réaliser un règlement d'eau spécifique, notamment pour cette question de maintenir les crues telles qu'elles sont actuellement sur ce secteur, notamment vis-à-vis de la zone humide, cela concerne en particulier les barrages de Jaulnes et du Vezoult pour lesquels on viendrait remonter le niveau d'eau de la Seine par rapport à la situation actuelle.

Concernant les barrages de l'ancienne mise à grand gabarit (la Grande Bosse et de Marolles-sur-Seine), les règlements d'eau sont actuellement en cours de rédaction et devraient faire l'objet d'un passage devant la police de l'eau notamment d'ici 2012-2013.

Christophe PARISOT : Allez-vous essayer de compenser le fait que le canal draine la Bassée aval ?

Benjamin AIRAUD : A priori, je ne pense pas. Je ne connais pas dans le détail ce règlement d'eau, mais nous pouvons nous renseigner. Normalement, les ouvrages tels qu'ils ont été réalisés se doivent d'être transparents vis-à-vis de la situation hydraulique actuelle.

Régis THÉPOT : Vous avez posé cinq questions, et nous avons commencé à vous répondre à la première et la troisième. J'ai noté la deuxième question, vous avez réagi vivement quand je vous ai dit que l'on continuait à construire en zone inondable en région Île-de-France, malheureusement, c'est un constat. Il y a énormément de documents qui le démontrent tous les jours, c'est complètement indépendant du projet de La Bassée, puisque ce projet n'a pas d'existence aujourd'hui officielle. C'est un mouvement qui a démarré depuis les années 60, bien avant ce projet de La Bassée quand il commençait à émerger. C'est en grande partie du renouvellement urbain, rappelez-vous la carte je vous ai montrée au début. 90 % des zones inondables dans Paris et la petite couronne sont urbanisées aujourd'hui. Il faut souligner que cette urbanisation se fait en stricte conformité avec la réglementation qui s'applique à ces zones. Ce ne sont pas des constructions illégales, mais des constructions qui sont autorisées par le règlement, et qui autorisent le contenu du poids économique de la région, des contraintes qu'il peut y avoir sur ce renouvellement urbain dans ces zones.

On a bien dit dans l'un des transparents que l'on vous a montrés - et c'est un débat d'ailleurs que nous avons eu lors de la réunion à Paris - et le représentant de France Nature Environnement région Île-de-France a soulevé exactement votre question. C'est pourquoi nous proposons d'inscrire La Bassée dans une stratégie globale, qui pourra être une stratégie du plan Seine. Si La Bassée il doit y avoir, il faut aussi qu'il y ait des actions de réductions de la vulnérabilité de l'existant, et qu'il y ait de la gestion des zones inondables non urbanisées, et éviter d'accroître le risque dans ces zones. Cela nous paraît tout à fait logique, mais là, on dépasse très largement les compétences du maître d'ouvrage, même si dans l'évolution de nos

missions, en tant qu'établissement public territorial de bassin, on a une mission d'appui, d'animation auprès des collectivités territoriales pour tout ce qui touche à la réduction de la vulnérabilité aux inondations. Là, nous sommes dans notre rôle de conseil, en tout cas auprès des collectivités pour attirer leur attention sur le fait de commencer à engager ou coordonner des actions de réduction de vulnérabilité, ce que font d'ailleurs certaines collectivités. Par exemple, le département des Hauts-de-Seine actuellement mène une action pour réduire la vulnérabilité de ses propres équipements départementaux : centres de PMI, crèches, collèges. Il y a énormément d'initiatives. La Bassée est un élément dans une politique globale de gestion du risque inondation.

Amélie ASTRUC : On va passer ensuite à votre question concernant la possibilité d'alimenter La Bassée de manière gravitaire et pas par pompage. On peut vous montrer à l'écran une image sur le fait que le territoire de La Bassée ne soit plus inondable naturellement par les crues naturelles du fleuve. Que s'est-il passé depuis ces dernières décennies ? En fait, il y a eu plusieurs choses. Avant les travaux d'aménagement sur le bassin de la Seine : mise à grand gabarit dans les années 80, tel que le projet a été réalisé mais aussi nos lacs réservoirs Seine et Aube qui réduisent les débits en amont. Ce lit majeur était inondable avant ces travaux, et suite aux travaux (réduction du débit amont et modification des sections d'écoulement de la Seine), le lit majeur de la Seine sur le territoire de La Bassée n'est plus inondable naturellement. Que faire pour venir à cet état naturel ? Qu'est-ce qui pourrait être utilisé comme alternative au pompage ? Le retour au passé nous vient en tête, mais cela voudrait dire revenir sur les travaux réalisés dans les années 80, supprimer le grand gabarit existant actuellement, et qui permet de desservir Bray-sur-Seine jusqu'au barrage de la Grande Bosse. Après, j'imagine que c'est une discussion à un autre échelon, mais qui paraît difficilement envisageable, compte tenu de l'évolution économique. VNF peut peut-être mieux répondre, mais cela paraît difficilement envisageable.

Qu'est-ce qui pourrait être réalisé aussi pour avoir une sollicitation gravitaire de la plaine de La Bassée ? J'imagine que ce serait utiliser La Bassée comme zone de ralentissement dynamique, mais pour cela il faudrait créer une infrastructure permettant de couper le débit qui transite dans la Seine, construire une digue qui viendrait barrer transversalement la vallée de la Seine et réduire aussi la section de passage de la Seine pour pouvoir permettre à l'eau de Seine de monter progressivement en aval de cet ouvrage et venir inonder naturellement ce territoire de La Bassée. Ce sont des choses assez difficilement concevables et qui auraient des conséquences importantes sur l'inondation des communes avoisinantes, qui nécessiteraient le fait de barrer cette vallée de la Seine, elles ne nous paraissent pas pertinentes par rapport à ce projet que nous proposons de mettre en place avec le pompage. Il est sûr que le pompage peut faire peur car il s'agit d'une installation électromécanique qui a besoin d'électricité. Il y a toujours le risque que cela ne démarre pas. Par contre, le projet tel que nous le présentons aujourd'hui offre une possibilité de stockage de 55 millions de mètres cubes, qui est supérieur de 50 % à la capacité naturelle qui existait en 1910 où il y a eu 37 millions de mètres cubes d'eau qui ont été stockés. Non seulement cela nous permet d'avoir une capacité supérieure, mais cela nous permet également de venir utiliser cette capacité au moment optimal.

Le moment optimal pour utiliser notre aménagement se trouve pendant le passage du pic de crue de l'Yonne. Or, à ce moment-là, la Seine est relativement basse encore, elle n'a pas atteint son maximum car la Seine a une crue plus lente que l'Yonne. En réalisant ce type d'aménagement avec une alimentation gravitaire de la zone, on serait moins efficace en termes de volumes stockés, et en termes de moments propices pour la sollicitation de cet espace.

Vous nous avez indiqué également que suite à la crue de 1910, La Bassée avait été reconnue

comme efficace, et que le canal a détruit la zone inondable. Le projet, c'est l'opportunité géographique. On est situé en Île-de-France, on a une surface de stockage potentiel importante, une potentialité de restauration de cette zone d'expansion des crues importantes, on va dans ce sens en utilisant cette surface disponible.

Votre dernière question concernait la restauration des zones humides, et je comprends votre positionnement, vous pouvez penser que ce terme est un bien grand mot vis-à-vis du projet que nous présentons. On met l'accent sur l'aspect inondation écologique, ce serait un peu plus conséquent que cela, c'est-à-dire que l'on y adjoindrait un plan de gestion et d'entretien des noues existantes, ce serait quelque chose de pensé à un niveau plus global avec les associations environnementales notamment. Vous avez posé la question de savoir comment les inondations écologiques seraient réalisées.

La carte à l'écran montre la localisation de ces inondations écologiques, puisqu'elles ne seraient pas sur la totalité du territoire concerné par La Bassée. Notre proposition consisterait à mettre en eau tous les ans sur quelques dizaines de centimètres la totalité de la surface des espaces endigués 3 et 8 pour des vocations distinctes. L'espace endigué 3 est la noue de la Vieille Seine qui possède des habitats, et des habitats typiques de boisement alluviaux et de prairies humides, où là on utiliserait de l'eau de nappe pour inonder ces espaces, puisque l'on est plutôt dans des milieux mésotrophes, c'est-à-dire qui sont sensibles aux risques d'apport d'éléments nutritifs d'eau de Seine. Ce sont des milieux qui sont en fait liés à des eaux peu chargées en éléments nutritifs.

Chantal SAYARET : Ce sont des termes un peu compliqués en fin de soirée.

Amélie ASTRUC : Je réponds à Monsieur Parisot qui connaît bien la problématique.

Chantal SAYARET : Oui, mais il n'y a pas qu'un spécialiste.

Amélie ASTRUC : Donc, ce serait de l'eau de nappe. On utiliserait en fait les systèmes de rabattement de nappe qui seraient mis en place pour protéger les lieux habités des risques d'infiltration ou plutôt d'exfiltration dans les caves en période de mise en eau. Ces pompes seraient également utilisées pour en temps normal, tous les ans, venir alimenter cet espace avec de l'eau de nappe.

Par contre, l'espace endigué 8 a plutôt une vocation ornithologique. On a déjà la réserve ornithologique de Champmorin présente sur ce site où l'on utiliserait plutôt de l'eau de Seine, c'est-à-dire les dispositifs de pompage existant ou une eau plus chargée en éléments nutritifs, c'est-à-dire qui sert aussi d'alimentation aux oiseaux. Ce serait plus un réservoir d'alimentation. Ce serait de l'eau de Seine qui serait utilisée. Notre projet prévoit la mise en place d'inondation écologique dans les réseaux de noues ayant un potentiel écologique particulièrement important. Nous en avons notamment sur le secteur ouest du projet, où là encore les alimentations seraient réalisées plutôt avec l'eau de nappe, car là encore on a de la prairie humide, des espèces protégées, des stations de vigne sauvage, présentes sur ce site.

Puis vous avez, ce qui est un peu moins intéressant mais néanmoins faisable, et qui peut apporter de nombreuses choses, les réseaux de noues qui sont situées au nord-est, et côté rive gauche de la Seine.

D'où vient l'eau et où va l'eau ? Les inondations écologiques ne seraient pas un phénomène statique, du moins sur le réseau de noues, c'est-à-dire que l'on viendrait pomper pour remplir ces noues qui ont des exutoires, à savoir qu'elles coulent ensuite naturellement soit vers la Seine, soit vers les bras morts ou vers le réseau hydrographique secondaire. On aurait ce que l'on appelle un régime établi, c'est-à-dire que l'on pomperait régulièrement pendant toute la

durée d'inondation. Les vannes de jonction entre ces noues et les cours d'eau seraient ouvertes, et ainsi l'eau pourrait circuler avec un régime dynamique afin de retrouver le fonctionnement d'un cours d'eau, ce qui pourrait avoir des impacts notamment positifs. On pense notamment aux abris de frayères pour les brochets et à une restauration de ce type. C'est le type de fonctionnement de ces noues. Il y aurait une connexion avec les cours d'eau, avec la Seine et ses affluents ou avec les bras morts.

Chantal SAYARET : Vos questions ont trouvé réponse ?

Christophe PARISOT : Sur la durée ?

Amélie ASTRUC : On part sur des durées qui iraient de deux semaines pour les zones moyennes à deux mois pour les points bas et les réseaux de noues. On serait sur des périodes qui iraient de janvier à avril sur plusieurs dizaines de centimètres.

Chantal SAYARET : Merci de toutes ces questions et toutes ces réponses. Avez-vous d'autres questions ou des points de vue ?

Christophe ADNIN, Vimpelles : Je suis en carrière et j'aurais voulu savoir sur les constructions de digues, avec le problème que nous connaissons tous ici, puisque les gens sont sur La Bassée, quel sera l'effet des ragondins sur la solidité des digues. J'ai effectué des déplacements en Hollande, on s'est aperçu que malgré les systèmes mis en place, ces animaux provoquent des nuisances. Comment allez-vous procéder pour la construction des fonds de digues et des parois ? A un moment donné, les bassins seront vides, qui va surveiller ce système ? Ces animaux peuvent causer des dommages importants en quelques mois, et nous le vérifions en carrière. J'ai été pelleteur pendant plus de 20 ans, les terriers qu'ils creusent sont impressionnants. Ils seront capables de creuser la largeur de digues au fil des années. Compte tenu du nombre de mètres cubes stockés, il y aura quand même des inondations quelque part, malgré ce projet.

Chantal SAYARET : Merci Monsieur, on va vous répondre à votre question concernant les ragondins.

Amélie ASTRUC : Des dispositifs anti-fouisseurs seraient mis en place sur les parements de digues aussi bien côté intérieur (retenue d'eau) que côté extérieur (grillage à maille suffisamment fine) pour que les ragondins ou autres animaux susceptibles de creuser des terriers ne puissent pas intervenir. Outre ces dispositifs qui seraient intégrés au corps des digues il y aurait aussi un programme de maintenance et d'entretien des digues très régulier avec la visite des ouvrages, notamment du linéaire des digues et des ouvrages pour vérifier la bonne tenue de ces ouvrages et de leurs possibilités, si des terriers étaient creusés. On mettrait donc en place un personnel dédié à l'exploitation du projet d'aménagement de La Bassée, qui serait composé d'environ une demi-douzaine de personnes, dont l'une des tâches serait la surveillance et l'entretien de la totalité du linéaire des digues. Il y aurait également des procédures de fauche, car on veut que les parements des digues soient revêtus d'un traitement végétalisé (pelouse), ce qui permettrait un passage assez fréquent sur ces ouvrages et qui permettrait de détecter ce type de problème.

Christophe ADNIN : J'ai enterré de nombreux produits sur le secteur, voire même à Marne-la-Vallée et on constate quelques effets de pollution, sujet dont il aurait fallu se préoccuper il y a quelques années en arrière. Le grillage rouille et pourrit au fil des années, tout dépend où vous allez mettre le grillage. Si vous le mettez en superficie entre l'herbe et la première matière de la construction de la digue, qui ira le contrôler ?

Chantal SAYARET : On va vous répondre Monsieur sur le grillage.

Amélie ASTRUC : Sur la conception plus précise, je vais laisser la parole à Rémy Croix.

Rémy CROIX : Vous avez tout à fait raison, quand on construit un ouvrage en terre, une digue, les animaux fouisseurs se révèlent être un gros problème. Sur les digues de Camargues, cela a été une des causes premières de principaux dysfonctionnements sur certaines crues et c'est un sujet à prendre avec beaucoup d'attention dans la conception et sur l'entretien des ouvrages. Je complète la réponse faite par Amélie, le premier point dans la conception, c'est le grillage. Des solutions existent, elles sont déjà utilisées et mises en œuvre avec des avantages et des inconvénients sur certains ouvrages. Donc ce sera à creuser dans les étapes ultérieures de conception.

La surveillance à laquelle est tenu le maître d'ouvrage est soumise à une réglementation qui a été considérablement renforcée ces dernières années (le fauchage et l'entretien). En laissant la digue grasse, cela perturbe déjà les animaux et l'on arrive à voir s'il y a des dysfonctionnements, avec une inspection régulière des ouvrages. Donc, il y a un passage à pied qui est fait afin de repérer d'éventuels dysfonctionnements.

Il y a également des inspections lors de crues pour détecter éventuellement des anomalies. Enfin, il existe des systèmes innovants, qui seraient des pistes de réflexion pour la suite, de détection de fuites et d'anticipation des fuites pour éviter ces phénomènes. C'est-à-dire une fois que l'on remplit la digue, que l'on anticipe et que l'on prévienne tout risque de brèche due à ces terriers. Ces systèmes innovants sont notamment à partir de fibres optiques, ce sont des choses développées sur certaines digues à fort risques et qui existent en France aussi.

Chantal SAYARET : Une autre question ou un autre point de vue ?

Marie-Laure ADOLPHE, Bazoches-les-Bray : Vos dossiers font apparaître des digues à chemins piétons et pistes cyclables. Certains propriétaires de terre ou d'étangs se retrouvent coincés entre la Seine et la digue. Que comptez-vous faire pour ces propriétaires enclavés ?

Chantal SAYARET : Merci.

Amélie ASTRUC : Nous sommes conscients que nos ouvrages risqueraient de générer des phénomènes de coupures vis-à-vis de l'accessibilité au terrain, aussi bien situés à l'intérieur des espaces endigués qu'à l'extérieur, et notamment pour les bandes de terre situées entre les digues et la Seine. Dans le projet qui vous est présenté aujourd'hui, cette problématique a déjà été prise en compte, mais elle pourra être affinée par la suite puisqu'il y a 150 points d'accès qui ont été prévus pour monter sur les digues et ensuite redescendre de l'autre côté afin d'assurer la continuité des terrains situés de part et d'autre des ouvrages. C'est une question qui revient assez souvent et qui est tout à fait compréhensible. Il faut voir si ce rétablissement de continuité d'accès doit être prévu pour des chemins piétonniers ou pistes cyclables, ou plus pour des véhicules motorisés notamment pour la maintenance et l'entretien des étangs. Nous ne sommes pas forcément allés dans le détail de la largeur de chaque accès, mais par contre si le projet se poursuit, l'ensemble des propriétaires concernés par ces ruptures de cheminement seront rencontrés pour voir la nécessité et la nature de l'accès. Doit-on se contenter d'un cheminement piétonnier ou au contraire faut-il faire passer des véhicules motorisés, même assez lourds de type tracteurs pour l'entretien des étangs ou des terrains situés de part et d'autre de ces espaces ?

Chantal SAYARET : Merci beaucoup. S'il n'y a plus de questions ni de remarques, il me reste à clore cette soirée et non le débat qui continue jusqu'au 17 février. N'oubliez pas les cahiers d'acteurs, les questions, ni le site Internet. Dans l'immédiat, je vous remercie beaucoup d'avoir participé tous à cet exercice de démocratie participative, voire d'intelligence collective. Bonne soirée à vous tous et merci.

(Fin à 21 h 15).